

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

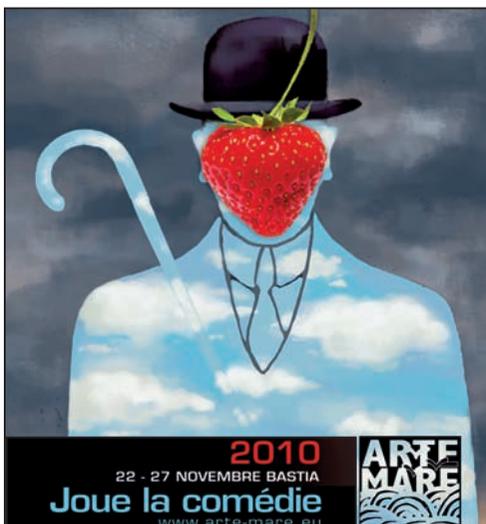
Journal du 19 au 25 novembre 2010 - N° 6339 - 59^{ème} année



RENCONTRE AVEC

JOSEPH CASTELLI

Un président issu du rural, de ce rural qu'est la Corse et dont il se revendique avec une certaine fierté



2010
22 - 27 NOVEMBRE BASTIA
Joue la comédie
www.arte-mare.eu



PORTO-VECCHIO

L'inauguration du bureau de Poste des «4 Chemins» : une réalisation de qualité



TRANSPORTS

Mobilisation générale contre le «monopole» et pour la poursuite de l'aide sociale



Pour Madame Cugurno, changer l'énergie en Corse, c'est isoler sa maison pour bénéficier de plus de chaleur en hiver.

« Une maison bien isolée garde une bonne température intérieure quelle que soit la saison. De plus, en limitant la déperdition de chaleur, je réduis ma consommation énergétique ».



Bénéficiez d'une éco-prime pour réaliser vos travaux d'isolation dans le cadre de la rénovation de votre logement.

Tous les travaux sont réalisés par des partenaires agréés.

Appelez nos conseillers au **08 10 20 12 34** (prix d'un appel local) ou consultez sur <http://corse.edf.com> ou www.oec.fr

EDF - RCS 552 081 317 - Paris - Crédit photo : Jean Harixcalde.



L'énergie est notre avenir, économisons-la !



CHANGER L'ENERGIE ENSEMBLE

Entre nous

Par Pierre Bartoli



ENTRAÎNEURS, ENCADRANTS, ENSEIGNANTS, BÉNÉVOLES
VOUS ENSEIGNEZ L'ATHLÉTISME AUX 6-15 ANS ?
CETTE JOURNÉE VOUS EST RÉSERVÉE,
VOUS Y TROUVerez CONSEILS, OUTILS ET ATELIERS PRATIQUES
POUR VOUS AIDER À MIEUX TRANSMETTRE LA PASSION DE L'ATHLÈTE.

www.athle.com

Samedi 20 novembre de 9h à 17h
Maison du Temps Libre
Stade Manfredi - 20250 CORTE
Contact : hermel@aoi.com

Partenaires Principaux de la Fédération Française d'Athlétisme



● **Remaniement du gouvernement !** Le président de la République a tranché. A la satisfaction des uns s'oppose l'amertume des autres ! Le choc des ambitions constitue le phénomène de la vie politique permanent. Et le gouvernement idéal qui jamais l'établira ?

En reconduisant Nicolas Fillon à la fonction de Premier Ministre, Nicolas Sarkozy a choisi la continuité à travers une collaboration déjà bien rodée et confortée par l'entrée d'un

homme d'Etat comme Alain Juppé, à la Défense nationale, et la nomination de Michelle Alliot-Marie aux Affaires Etrangères, deux personnalités susceptibles de peser sur la scène internationale et de redonner du crédit à la politique française dans le monde, au moment où la France assume la présidence du G20 !

L'entrée de Patrick Ollier, gaulliste s'il en est, ancien délégué régional de l'U.J.P pour le Sud-Est, ancien Président de l'Assemblée Nationale, collaborateur apprécié de Jacques Baumel et de Jacques Chaban-Delmas, est la preuve de la volonté du président de la République à s'entourer d'hommes et de femmes qui ont déjà fait leurs preuves ! De même la nomination de Thierry Mariani, maire de Valréas, tête de liste de la majorité présidentielle pour les dernières élections régionales en région PACA !

Ce qui attend le nouveau Gouvernement, ce sont des chantiers essentiels à conduire à terme. La réforme de l'Etat doit se poursuivre et l'adaptation aux réalités du quotidien est une donnée constante de l'action publique !

● **La remise en cause de «l'aide sociale» accordée aux transports Corse-Continent-Corse**, dans le maritime en particulier, revient à remettre en selle le fameux «monopole» dont on a pu mesurer les effets néfastes pour la Corse durant des décennies !

Quand on voit ce qu'est devenu le port de Marseille, au fil des ans, on ne peut que craindre pour «une continuité» aux discontinuités programmées d'un service plus enclin à prendre le public en otage pour la défense d'intérêts corporatistes que de s'investir pour défendre l'intérêt général.

S'il convient de réaménager les modalités visant à mettre la Corse à la meilleure portée du Continent, il est indispensable de l'envisager, en dehors de schémas idéologiques et réducteurs, avec réalisme, avec courage et dans le seul intérêt de la meilleure desserte de notre île et de la plus sûre garantie, horaire et tarifaire, pour l'usager, tant au niveau du fret que du simple passager !

La Corse, dans ce domaine, a le devoir de se mobiliser pour un débat qui concerne chacune et chacun d'entre nous et duquel dépend, en très grande partie, l'avenir de notre île !

À MÉDITER

« La lanterne de l'expérience n'éclaire que celui qui la porte. »

Confucius

DIRECTION - ADMINISTRATION :
Téléphone : 04 95 32 04 40 - Télécopie : 04 95 32 02 38
REDACTION : Téléphone 04 95 32 89 90
E-mail : redaction@informateurcorse.com
1, rue Miot - BP 213 - 20293 BASTIA CEDEX
www.corse-information.info

ANNONCES LEGALES : Tél. 04 95 32 89 92
E-mail : al@informateurcorse.com
Le prix de la ligne d'annonce légale est fixé par Arrêté Préfectoral (Corse-du-Sud et Haute-Corse) : hors taxes 3,79 € (Le calibrage de filet à filet est fixé dans les mêmes conditions).

COMPTABILITE/ABONNEMENTS/ARCHIVES : Tél. 04 95 32 04 40

REDACTION D'AJACCIO :
Boite Postale 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1
E-mail : paul.laurelli@corse-information.info

REGIE DE LA PUBLICITE - EDITIONS SPECIALES ET EVENEMENTS :
NTI.com/Associati di Stampa Corsa
22, Cours Napoléon - BP 30059 - 20176 AJACCIO CEDEX 1
Tél. 06 75 12 93 47
E-mail : j.fabro-aurelli@corse-information.info

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Pierre BARTOLI
(Téléphone : 04 95 32 89 98)

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : N°0314 | 88 773

IMPRESSION : AZ DIFFUSION
Lotissement Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia 20600 BASTIA

PR L'Informateur Corse Nouvelle est membre du Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale - Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957) - Fondé en 1951 par Louis RIONI - Secrétaire Honoraire : Angèle VENTURINI - Dépôt légal à date de parution.

Entretien avec Joseph

Le nouveau président du Conseil général de la Haute-Corse

Il y a une dizaine de jours, Joseph Castelli, le conseiller général de la Casinca, a été élu président du Conseil général de la Haute-Corse, en lieu et place de Paul Giacobbi. Une élection symbole de consensus parmi les élus de la majorité départementale. Une suite dans une certaine continuité, mais un changement d'homme toutefois. Nous avons rencontré cet élu du rural, homme de contact, de conviction et de terrain, que rien ne destinait à une carrière politique, si ce n'est une promesse faite à son père qui n'aura pas le bonheur de vivre l'élection de son fils, maire de Penta di Casinca. C'était en 1983. Joseph Castelli répondait aux pressantes sollicitations de son père pour qui le fils devait peser aux destinées du village. Peut-on rêver plus bel hommage posthume ?

Joseph Castelli, cet élu type du rural, sans la connotation réductrice. Cet élu qui a toujours privilégié à bon escient l'écoute, le partage, le respect de l'amitié, de la parole donnée est aujourd'hui remercié, reconnu. Il accède à la plus haute instance politique de la Haute-Corse. Calme, serein, tranquille, sans se voiler la face, en gardant la tête froide comme il se doit : «Je connais quand même bien la maison» ! Nous avons voulu en savoir plus au cours d'un entretien à brûle pourpoint et Joseph Castelli s'est prêté volontiers au jeu des questions-réponses, sans aucune appréhension, sans retenue, avec beaucoup de spontanéité et de fraîcheur.



Joseph Castelli, un président déterminé

► **Le Conseil Général de la Haute-Corse est une maison qui compte 1100 employés, 4 directeurs, 45 chefs de services, 30 élus. Sans aucun doute la plus grosse entreprise de Corse. Une construction pyramidale avec des impératifs financiers et une réalité politique. Un casse-tête chinois ou corse ?**

Ni l'un ni l'autre. C'est le lot de toute grande institution et le Conseil Général de la Haute-Corse en est une. Le tout est de savoir la gérer comme telle, dans sa réalité administrative et politique.

► **Parmi les différentes présidences qui ont émaillé votre carrière, qui n'en est qu'au début, nous retiendrons Joseph Castelli, premier adjoint, maire, conseil général, président du conseil général de Haute-Corse. Quel parcours !**

Castelli

la Haute Corse



C'est un parcours dont je suis moi-même étonné. En 1977, lorsque j'ai été élu premier adjoint de la commune de Penta di Casinca je n'imaginai pas un seul instant faire une carrière politique aussi longue, et encore moins être un jour à la tête du Conseil Général de la Haute-Corse. Je me demande même si j'étais programmé pour ça, mais il semblerait que le destin, certains événements, et surtout les nombreux amis que j'ai, ont voulu me porter jusque-là.



«Je tiens à rester Ghjiseppu»

► **C'est presque toujours « Joseph » ou « Ghjisè », rarement Monsieur Castelli. Est-ce votre coloration politique qui vous vaut cette familiarité ou cette intimité ?**

C'est à n'en pas douter l'intimité que j'ai avec les gens. J'aime beaucoup les gens. Ce qui fait aussi ma force en politique, c'est que j'aime les autres. A partir de là il y a une certaine convivialité qui s'instaure et les rapports deviennent humains tout simplement. C'est vrai que pour de très nombreuses personnes, je suis « Ghjisè ». Et d'ailleurs je tiens à rester Ghjiseppu.

► **Lors d'une de vos élections, la première fois comme Conseiller Général, vous aviez rédigé votre manifeste en langue corse. C'était une primeur ?**

C'était certainement une primeur. Cela remonte à 1982, pour ma première candidature au siège de conseiller général de la Casinca. J'avais effectivement tenu à faire figurer la langue corse sur ma profession de foi et sur les affiches. J'étais certainement en avance sur mon temps mais cela faisait partie des engagements qui me tenaient à cœur.

«Aller vers les autres et bâtir ensemble, c'est en quelque sorte mon quotidien d'élu»

► **Sous vos airs bon enfant vous avez toujours été entreprenant sinon avant-gardiste. Pourquoi cette frénésie de réaliser, de se projeter dans l'avenir ?**

Je pense que je suis un bâtisseur dans l'âme. C'est ce qui m'a attiré vers la politique, le côté bâtisseur plus que le côté vraiment politique dans le vrai sens du terme. Aller vers les autres et bâtir ensemble, c'est en quelque sorte mon quotidien d'élu. C'est en tout cas ce qui en fait sa réalité.

► **Votre élection à la présidence du Conseil Général de la Haute-Corse, ce fut une non élection, au sens du combat électoral ! Vous avez largement été élu. Que vous vaut ce «presque» consensus ?**

Le but était d'arriver à éviter une division du groupe majorité. D'autres que moi avaient une certaine légitimité à postuler pour cette présidence, et certaines compétences aussi. Le choix majoritaire

«On ne remplace pas Paul Giacobbi, on lui succède» a déclaré Joseph Castelli



Joseph Castelli, un président qui saura aller vers les autres

s'est porté sur mon nom. A partir de là j'ai travaillé auprès des collègues qui étaient un peu réticents. J'y suis arrivé et j'en suis très content.

► **Vous avez toujours été dans le sillage de Paul Giacobbi, tout en veillant à faire respecter vos points de vue. On attendait à la présidence un « très proche » de Paul Giacobbi. Est-ce le cas ?**

Je pense que c'est le cas puisque Paul Giacobbi dans le cadre de cette élection a fait le maximum pour que mes collègues se rangent autour de ma candidature. Il a fait preuve d'une amitié indéfectible et cette amitié, il le sait, est réciproque.

► **Il y a toujours eu de gros chantiers au CG2B, mais aussi des affaires courantes très prenantes aux divers maillages qui vont de l'entretien des routes à la gestion du social. Comment appréhendez-vous ces difficultés ?**

Je connais un petit peu la maison pour la fréquenter depuis quelques années maintenant. J'ai tout de même besoin de quelques jours pour me mettre en place dans cette nouvelle mission. Je sais aussi que je peux compter sur les collaborateurs loyaux et compétents qui m'entourent. J'appréhende donc l'avenir avec sérénité.

► **Comment se porte cette institution ?**

Comme toutes les collectivités de France, le Conseil général de la Haute-Corse est dans une bonne situation mais avec des restrictions budgétaires qu'il va falloir aborder. L'Etat a décidé de geler les dotations et notre bonne santé financière d'aujourd'hui risque de ne pas

INTERVIEW / PAR JACQUES PAOLI

durer demain si l'on ne prend pas les bonnes décisions. Il va falloir anticiper et c'est le discours que je tiendrai lors des orientations budgétaires. Il faut que nous anticipions dès cette année en réduisant certaines lignes budgétaires mais surtout en trouvant des solutions pour préserver notre équilibre. C'est dès aujourd'hui qu'il faut se pencher sur le problème car le gel des dotations va sûrement s'amplifier et que l'Etat va certainement procéder à d'autres transferts de compétences sans pour autant nous donner les moyens d'y faire face. Nous devons y être préparés et ce n'est qu'en anticipant sur l'avenir que nous trouverons les solutions adéquates.

► **Que représente pour vous vous cette présidence : l'inaccessible hommage, un saut qualitatif ultime, un tremplin vers d'autres promotions ?**

Un tremplin vers d'autres promotions, je ne pense pas, je suis plutôt en fin de carrière. Mais rien n'est impossible. Il faut toujours aller vers l'espérance de jours meilleurs et je suis de tempérament optimiste ! Pour l'instant c'est une charge colossale, une lourde mission qui vient de m'être confiée et je compte m'atteler à honorer la confiance dont j'ai été gratifié.

L'avenir nous dira s'il y a d'autres possibilités d'aller de l'avant.

► **Vous êtes Président du CG 2B depuis une semaine. Quel a été, à la louche, votre emploi du temps depuis cette nomination ?**

Il s'agissait de me mettre en place le plus rapidement possible, j'ai donc fait un état des lieux et rencontré les différents chefs de service... Et puis je dois quitter mon fauteuil de maire de la commune... La loi m'a démissionné d'office le mardi 9 novembre 2010 (il était premier adjoint depuis 1977 et maire depuis 1983) ; pour moi c'est un déchirement et les témoignages d'affection que je reçois ne sont pas faits pour atténuer ce déchirement. Je voudrais dire que si je suis arrivé là où je suis aujourd'hui, je le dois avant tout aux administrés de la commune de Penta di Casinca qui m'ont toujours fait confiance et plus encore. Ils se sont fédérés autour de ma personne à chaque élection (jamais d'opposition à une élection municipale). Je veux leur dire que je ne les abandonne pas et que je continuerai à être présent à la mairie de Folelli (en qualité de conseiller municipal) pour les recevoir et faire vivre avec eux, et le futur maire, notre belle commune.

Il est à noter que l'élection du maire aura lieu le samedi 20 novembre à la mairie de Penta di Casinca.

« Il faut que cette collectivité évolue. Il faut rester attentifs et réactifs. »

► **Quelles seront vos priorités ? Vous avez opté pour une continuité avec des changements, sans révolution, fût-elle tranquille. C'est à dire ?**

Je pars d'un constat très positif dans le sens où mon prédécesseur Paul Giacobbi, a très bien géré ce Département et l'a fait entrer dans la modernité. Pour autant, il faut que cette collectivité évolue et il faudra anticiper pour la faire progresser avec l'évolution de la vie et de l'économie, où comme chacun sait, tout va très vite. Il faut rester attentifs et réactifs pour maintenir cette tangente dans le sens indiqué.

► **Venacu n'est pas loin de Corti et Fulelli, pas loin de Bastia. Ce qui n'est pas au fond un choix donne dans les faits une priorité au rural. Qu'en pensent les électeurs ?**

D'après les messages que je reçois, les populations du rural sont plus que ravies, et les élus locaux aussi. La preuve m'en a été donnée le soir de la petite fête organisée pour mon élection. Et puis le président du Conseil général a toujours été du rural, tout simplement parce que la Corse est rurale !

► **Dans quelques mois il y aura une nouvelle élection. Vous serez candidat ?**

Je serai candidat au mois d'avril prochain à la présidence du Conseil Général de la Haute-Corse !



● Spécial De Gaulle

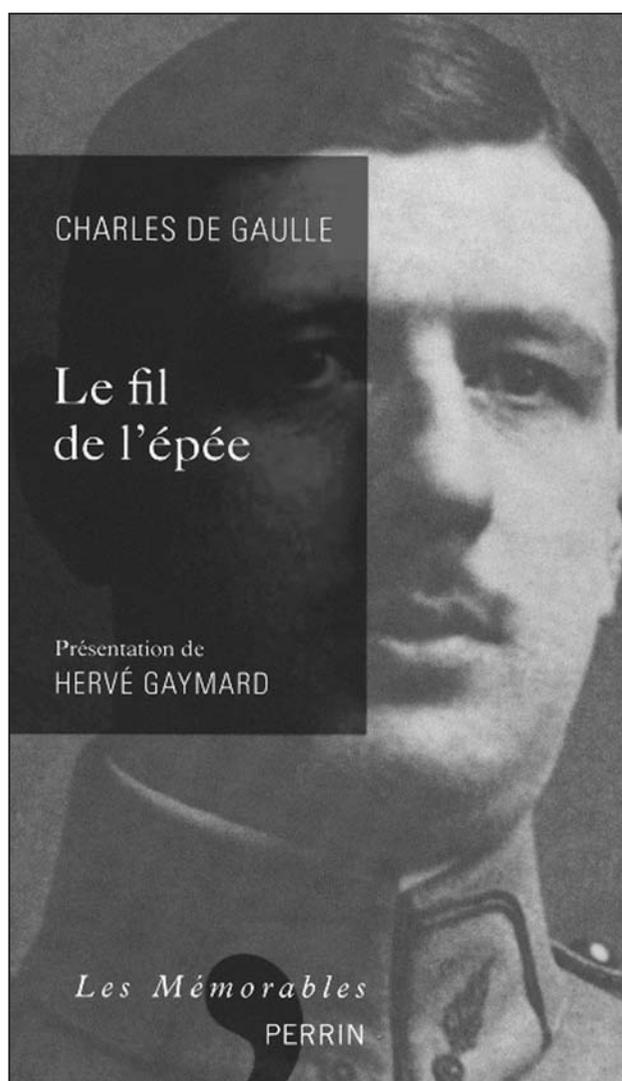
Le 9 novembre 1970 le **Général De Gaulle** mourait chez lui à la **Boisserie**. Vers 19 heures, il s'effondrait dans la bibliothèque, terrassé par une rupture de l'aorte abdominale... Il nous quittait entouré de livres dont il avait fait ses compagnons de toute une vie, et par l'entremise desquels il sut si bien s'exprimer, faisant preuve d'incontestables talents littéraires. En juillet 1932, les **éditions Berger-Levrault** publiaient *«Le Fil de l'épée»*, un livre «matrice d'un destin», écrit **Hervé Gaymard** dans la présentation qu'il fait de l'ouvrage réédité en 2010 dans la collection *«Les Mémoires»* aux **Editions Perrin**. De fait, rarement petit livre aura été marqué par le destin qu'il annonce. De surcroît, si l'on se place du côté de ceux qui aiment la belle ouvrage, les quelques mots du présentateur nous exhortent encore plus intensément à y pénétrer car, écrit-il, dès les premières phrases on sait qu'on est entré en littérature. Quelle belle écriture, l'écriture du destin... «*Quel destin ? renchérit un autre passionné, Dominique De Roux, une intelligence prophétique de l'histoire, prenant en compte les armes de la liberté la plus grande*». **Hervé Gaymard** : «*L'ouvrage est truffé de ces fulgurances qui témoignent de la lucidité de celui qui, comme dans tout amour, aime la France autant pour ses défauts que pour ses qualités*».

● JEU DIVIN DU HÉROS

Le livre commence par caractériser l'action de la guerre pour se terminer par une réflexion prémonitrice sur les relations entre le politique et le soldat, après avoir exploré, démonté, confronté les moyens et les attributs du pouvoir que ce soit le caractère, le prestige ou la doctrine. «*Face à l'événement, c'est à soi-même que recourt l'homme de caractère. Son mouvement est d'imposer à l'action sa marque, de la prendre en compte, d'en faire son affaire. Et loin de s'abriter sous la hiérarchie, de se cacher dans les textes, de se couvrir des comptes rendus, le voilà qui se dresse, se campe et fait front. Non qu'il veuille ignorer les ordres ou négliger les conseils, mais il a la passion de vouloir, la jalousie de décider. Non qu'il soit inconscient du risque ou dédaigneux des conséquences, mais il les mesure mieux, il embrasse l'action avec l'orgueil du maître, car s'il s'en mêle, elle est à lui. Bref, lutteur qui trouve au-dedans son ardeur et son point d'appui, joueur qui cherche moins le gain que la réussite et paie ses dettes de son propre argent, l'homme de caractère confère à l'action la noblesse ; sans lui morné tâche d'esclave, grâce à lui, jeu divin du héros.*»

● PAS DE GRAND HOMME POUR SES DOMESTIQUES

Après le caractère, le prestige. Pour **De Gaulle** il n'y a pas toujours correspondance entre la valeur intrinsèque et l'ascendant des individus : «*On voit des gens remarquables par l'intelligence et la vertu et qui n'ont point le rayonnement dont d'autres sont entourés, quoique moins bien doués quant à l'esprit et quant au cœur*». Au chef, comme à l'artiste, il faut le don façonné par le métier. Aussi, le prestige s'acquiert-il : «*Tous les cultes ont leurs tabernacles et il n'y a pas de grand homme pour ses domestiques. Il faut donc que dans les projets, la manière, les mouvements de l'esprit, un élément demeure que les autres ne puissent saisir et qui les intrigue, les émeuve, les tienne en haleine. Non, certes, qu'on doive s'enfermer dans une tour d'ivoire, ignorer les subordonnés, leur demeurer inaccessible. Bien au contraire, l'empire sur les âmes exige qu'on les observe et que chacune puisse croire qu'on l'a distingué.*»





RENDEZ-VOUS / PAR JEANNE BAGNOLI

En 2010, Arte

La vingt-septième édition du festival Arte Mare se tiendra du 22 au 27 novembre : le réalisateur Pierre Salvadori est à l'honneur de cette édition 2010 placée sous le signe de la comédie. Comme chaque année, des artistes venus des quatre coins du Mare Nostrum viendront présenter leurs œuvres (réalisateur, sculpteurs, photographes, videastes, écrivains...).

des personnages attachants». A la demande des organisateurs, le réalisateur a donc choisi de présenter trois comédies de son choix au public bastiais : «**Rendez-vous**» de Ernst Lubitsch (1940), «**Le pigeon**» de Mario Monicelli (1958) et «**Petits meurtres à l'anglaise**» de Jonathan Lynn (2010).

Si le festival se vit au régime de la comédie, la soirée d'ouverture est, à elle seule, une cure de bonne humeur. En lever de rideau, la présentation du programme de la semaine, «*perturbée*» par les lurons François Berlinghi et Jean-Pierre Lanfranchi, sera suivie d'un court métrage de Thomas Silvert, puis d'un film inédit à l'humour ravageur : **La mostiquera**. Un film grinçant à l'humour débridé qui a reçu

Depuis plus d'un demi-siècle, le festival Arte Mare s'efforce d'être le carrefour de toutes les cultures méditerranéennes. Pour cette nouvelle édition, Arte Mare a décidé de jouer la comédie et de donner carte blanche à Pierre Salvadori. «*Au festival Arte Mare, c'est peu de dire que nous aimons Pierre Salvadori. Il nous a offert quelques-uns de nos meilleurs souvenirs. Depuis Cible émouvante jusqu'à Hors de pris, il a créé son propre style de comédie à la française, rythmée, visuelle, précise avec des dialogues aiguisés et*



PPDA RÉCOMPENSÉ

Le prix Ulysse 2010 pour l'ensemble de l'œuvre a été attribué à **Patrick Poivre d'Arvor**... On ne présente plus **PPDA**. C'est pour une majorité de Français fidèles, ceux qui l'ont accompagné de chaîne en chaîne, le visage de l'actualité, le messager du quotidien, celui qui décrypte, explique et d'un sourire rassure. Le Jury bastiais a voulu honorer, à chacun ses priorités, l'écrivain inlassable et original, comme nous l'explique **Philippe Peretti** : «*Dès son premier roman, LES ENFANTS DE L'OMBRE (1982), Patrick Poivre d'Arvor a su allier la précision, le sens du récit à l'analyse en profondeur des sentiments. Son œuvre est riche d'une soixantaine de livres, certains d'inspiration clairement autobiographique. Ce n'est pas facile d'être le chroniqueur impartial et lucide de sa propre expérience... Et puisque nous sommes des défenseurs de la littérature, nous pouvons être fiers d'accueillir un capitaine au long cours des voyages littéraires qui, aux commandes des émissions les plus populaires, Ex Libris, Vol de Nuit, Place aux Livres (de jolis titres), nous a fait découvrir de nouveaux écrivains et redécouvrir ceux que nous avions oubliés. Après un départ fracassant d'une chaîne, notre navigateur pilote des vaisseaux bondissants sur les vagues dont la chaleureuse Traversée du Miroir sur la Cinq. Loin de son littoral préféré (Arvor en breton), PPDA sera dans son élément à ARTE MARE, un festival des arts mêlés, lui qui a monté en plein air l'été dernier, dans un château normand, une CARMEN, et qui prépare pour la télévision une adaptation de la CHARTREUSE DE PARME. Bienvenue sur nos côtes PPDA !*»

Corsica Ferries et l'Aide Sociale

Le saviez-vous ? C'est grâce au dispositif d'aide sociale mis en place par la Collectivité Territoriale de Corse, que la Corsica Ferries a la possibilité de proposer des tarifs réduits sur les lignes de Toulon et de Nice. Aujourd'hui, le maintien de cette mesure est compromis et figurera à l'ordre du jour des prochaines sessions de l'Assemblée de Corse prévues les 25 et 26 novembre à Ajaccio.

« Une aide publique dite « Aide sociale » est attribuée à un grand nombre de passagers des traversées entre la **Corse** et le **Continent**. Bénéficient ainsi d'un tarif réduit : les résidents corses, les moins de 25 ans, les étudiants, les parents voyageant avec au moins un enfant, les plus de 60 ans et les personnes invalides ou handicapées. Depuis qu'elle existe, en 2002, cette aide a nettement fait baisser les prix des traversées permettant aux Corses d'aller plus souvent sur le Continent et d'augmenter considérablement le nombre de passagers (+ 1,5 million), créant des retombées économiques très importantes pour les ports et pour l'île.

Sous prétexte de faire des économies et pour favoriser le concurrent marseillais, la **Collectivité Territoriale de Corse** envisage de supprimer cette aide.



Conséquences : les tarifs des traversées vont augmenter d'au moins 20 %, les fréquences des départs vont diminuer, le nombre des passagers et des touristes va baisser, les hôtels, restaurants, campings et tous les commerces vont avoir moins de clients et toute l'économie va en pâtir ! ».

Ainsi une pétition intitulée « Refusez de revenir au monopole, dites non à la suppression de l'aide sociale ! » a-t-elle été mise en ligne sur le site Internet de la compagnie de transport maritime à la page <http://petition.corsicaferrries.com/>. En l'espace de quelques jours, celle-ci a rassemblé plus de 12 000 signatures. Et la mobilisation continue...

ATTUALITÀ / PAR NICOLAS SANTUCCI

Musica

Petit zoom sur Vogulera, jeune groupe corse

Vogulera est un groupe de chanteurs et musiciens qui a vu le jour en 2008, sur la région bastiaise. Alliant guitares et voix à d'autres instruments tels que le violon ou encore la mandoline et les percussions, cette jeune structure se plaît à voguer artistiquement, au gré des plus belles chansons corses, en passant par certains grands classiques de variétés pop rock française et internationale. L'esprit d'ouverture culturelle qui anime les membres de **Vogulera** n'a d'égal que leur amitié, à la vie comme à la scène. Âgés de 19 à 27 ans, ces derniers sont issus de diverses formations musicales, avec lesquelles chacun a acquis, à travers de nombreuses représentations, une riche expérience du spectacle. Pour la grande majorité étudiants, ils vivent le chant comme une passion qu'ils assouvissent au quotidien. Désireux de porter une pierre à l'édifice artistique de l'île, le groupe **Vogulera** compte déjà à son actif plusieurs créations s'inscrivant dans l'air du temps. Textes et mélodies donnent ainsi corps à de multiples rythmes, baignés d'émotions et d'espoir, mais aussi de déceptions, en référence aux forces et faiblesses de la société contemporaine. Prochains rendez-vous avec **Vogulera à Corte**, le 24 novembre, sous chapiteau (Campus Grimaldi) et le 8 décembre : première partie d'I Chjami Aghjalesi, spaziu di Cultura Natale Luciani.



Contact scène : 06.75.42.31.75.

Ajaccio

Conférence sur la lecture avec le professeur Gérard Chauveau

Tout récemment, près d'une centaine de professeurs des écoles et de stagiaires de l'IUFM ont été réunis à la **Maison de Quartier de Saint-Jean** par l'**Inspection Académique**, la **Ville d'Ajaccio** et l'**APFEE** (Association pour Favoriser l'Égalité des chances à l'École) pour débattre avec le professeur **Gérard Chauveau**, chercheur à l'Institut National de la Recherche Pédagogique, sur l'apprentissage de la lecture chez l'enfant. Cette conférence était particulièrement d'actualité lorsque l'on sait que 15 à 20% des enfants de cours préparatoire n'acquièrent pas les bases essentielles de la lecture et que, pour la presque totalité, ils continueront à éprouver de grandes difficultés tout au long de leur scolarité. D'où l'intérêt de «*mettre le paquet*», selon les propos de **Gérard Chauveau**, sur la lecture et l'écriture dès le plus jeune âge.

Au cours de son exposé, le professeur a fait part des mécanismes d'apprentissage de la lecture et mis en évidence le rôle fondamental des parents. Il a également présenté les ateliers «*Coups de Pouce*», qu'il a créés il y a une vingtaine d'années, pour venir en aide aux enfants qui connaissent des difficultés en lecture et qui ne bénéficient d'aucun soutien à la maison. Ces ateliers, qui se déroulent de 16h30 à 18h, quatre jours par semaine, sont proposés par le **Dispositif de Réussite Éducative de la Ville d'Ajaccio**, avec le soutien de l'**ACSEE**, pour les élèves de cours préparatoire des écoles des **Salines**, des **Cannes** et de **Saint-Jean**. Durant ces ateliers, les animateurs mettent en place des activités pédagogiques et ludiques en complémentarité des enseignements scolaires et s'attachent à impliquer les parents dans le suivi éducatif de leurs enfants. Il s'agit «*d'un travail individuel en petits groupes*». Les participants ont montré, par le nombre de questions et commentaires, leur grand intérêt pour cette conférence. Le professeur **Gérard Chauveau** a été chaleureusement applaudi par l'assistance et a promis de revenir très vite à **Ajaccio**.



Jeunesse

Mobilisation contre le fléau de la drogue en Corse

Le constat aujourd'hui est édifiant. Alors qu'il y a quelques années la drogue était marginalisée et combattue par des forces vives de ce pays, aujourd'hui toutes les barrières sont tombées. Il n'y a plus aucun obstacle et elle se diffuse dans toutes les couches de la société avec pour conséquence une déstructuration et une perte de repères dans la jeunesse, mais également une criminalisation grandissante. C'est avec ces mots que dernièrement les organisations représentatives de la jeunesse corse, l'**Associu di i Liceani Corsi**, **Ghjuventù Paolina**, **Cunsulta di a Ghjuventù Corsa**, **Ghjuventù Tocca à Noi** et l'**Associu di i Parenti Corsi**, ont décidé «*de reprendre le combat mené dans les années 80 en se mobilisant contre le fléau de la drogue*». Du fait notamment que «*la perte des valeurs traditionnelles, l'attrait de l'argent facile, une économie assistée et paupérisée ont fait le lit de cette calamité qui menace gravement la cohésion de notre société*».



Et d'ajouter : «*Les responsabilités sont multiples : en premier lieu la passivité de tous devant ce problème a contribué à son développement. Nous n'emploierons ni langue de bois ni langage politiquement correct. La drogue pour nous est un mal dans sa globalité, quelle que soit l'échelle de responsabilité. De ce fait, nous en appelons à la conscience de chacun* ».

À noter par ailleurs que les protagonistes de la démarche présenteront prochainement leur plan d'actions. À suivre, donc...

Événement

A Fiera di a Castagna, du 10 au 12 décembre, à Bocognano

Organisée par le **Foyer Rural U Castagnu**, **A Fiera di a Castagna** attire chaque année plus de 20 000 visiteurs et regroupe plus de 150 exposants. L'événement tiendra sa 28^e édition du 10 au 12 décembre 2010 à **Bocognano**. Sous une structure de 3 000 m², les meilleures productions agroalimentaires et artisanales de l'île sont représentées. Cette manifestation de grande envergure s'est fondée sur une charte stricte de qualité des produits. Elle est d'ailleurs l'une des onze foires agréées par la **Fédération des Foires et des Routes Rurales, Agricoles et Artisanales de Corse**. Le public pourra déguster, outre la traditionnelle pulenta, un sauté de veau corse au restaurant de la foire durant tout le week-end.



Côté animations, il est à noter que l'inauguration aura lieu le vendredi. Une soirée culturelle sera proposée le samedi. Enfin, le dimanche aura lieu le **Concours régional de farine de châtaigne** organisé par le **Foyer rural** en collaboration avec le **Comité Régional d'Expansion et de Promotion de l'Agriculture Corse** (CREPAC) et le **Groupeement Régional de Producteurs et Transformateurs de Châtaignes et de Marrons de Corse** (GRPTCMC).
Foyer Rural U Castagnu, route de la Gare 20136, **Bocognano** - Tel/Fax : **04.95.27.41.76** - <http://www.fieradiacastagna.com/>



Corsica

PAR G.P.



CORTE : Yoga

Les cours de yoga dans les locaux de la salle de danse, **rue Colonel Ferraci**, se déroulent le samedi matin de 10 heures à 11 heures 15, le jeudi de 18 heures 45 à 20 heures et le lundi de 18 heures 30 à 19 heures 45. On organise par ailleurs un stage tous les premiers week-ends du mois, à compter du mois de décembre. **Contact : 06 84 84 33 36 ou 04 95 44 04 04.**

Et vide-grenier au bénéfice du Téléthon

Du 15 novembre au 4 décembre, sur la **place de la Gare**, des bénévoles seront présents pour recueillir les différents objets que vous souhaitez céder au profit de la grande cause nationale. Différents objets peuvent être donnés, des bibelots, des livres, des jouets, des vêtements, des peluches... La responsable de l'AFM et son équipe vous informent également que les commerçants seront sollicités pour offrir des lots destinés au loto qui aura lieu le dimanche 28 novembre.



GHISONACCIA : Loto de L'US Ghisonaccia

L'US Ghisonaccia organise un grand loto au profit de l'école de football le samedi 27 novembre à partir de 21 heures à la salle des fêtes. De nombreux lots seront mis en jeu pour les amateurs de quine, le tout dans une ambiance des plus conviviales.

Et Restos du cœur

Les inscriptions pour les futurs bénéficiaires s'effectuent les lundis, mardis et vendredis de 14 heures à 17 heures, au **centre Ghisonaccia gare**. Un appel aux bénévoles est lancé pour assurer dans les locaux de l'association les services de manutention, la distribution, l'accueil, la tenue du vestiaire...



ALTA-ROCCA : Formation défibrillateur

La **communauté de communes de l'Alta-Rocca** a récemment fait l'acquisition de défibrillateurs. Ces derniers sont installés dans les 14 communes et hameaux de la microrégion. Des formations à l'emploi de ces appareils sont organisées dans toute la **Corse**. Plus de gens connaîtront la procédure de mise en place de l'appareil sur l'être humain, plus de personnes pourront être sauvées.

MEZZAVIA : Voyage en Terre Sainte

Organisé par le diocèse d'**Ajaccio**, un voyage en **Terre Sainte** aura lieu du 17 au 24 février 2011. Les pèlerins seront accompagnés de leur évêque, **Monseigneur Jean-Luc Brunin**. Toutes les personnes intéressées par ce voyage sont priées de s'inscrire rapidement aux numéros suivants : **04 95 51 75 59** ou le **06 32 62 52 75.**



CAURO : Marché des producteurs de pays

En cette fin de mois de novembre, **Cauro** accueille le 27 novembre son traditionnel marché des producteurs de pays qui se compose de producteurs locaux et qui est interdit aux revendeurs. Les produits s'échangent donc, selon l'expression consacrée, du producteur au consommateur. Véritable outil de développement et d'animation des territoires, ces marchés sont mis en place dans de nombreux villages corses.

SERRA-DI-FERRO : Cours de Yoga

Le professeur de yoga de l'association **Campà in Armunia**, **Monique Rigaud**, dispense ses cours à **Serra-di-Ferro** les mercredis et les vendredis de 17 à 19 heures, ainsi qu'à **Propriano** les lundis et jeudis de 18 heures 30 à 20 heures. **Contact : 06 83 47 16 00 ou 04 95 74 00 10.**



OLMETO : Loto

Dans la salle des fêtes d'**Olmeto** est organisé un grand loto le samedi 20 novembre à partir de 18 heures 30. Les dotations sont importantes avec par exemple un ordinateur, des appareils ménagers ainsi que de nombreux autres lots. Les sommes récoltées serviront aux élèves des classes de cinquième du collège **Jean Nicoli** pour effectuer un voyage et un séjour à la neige dans la **station d'Anelles**.



PRUNETE : Marché aux puces

L'ADPAE et **Coco** vous accueillent tous les samedis à l'espace des 4 chemins pour un marché aux puces et une activité de vente au déballage. Vous avez rendez-vous à partir de 7 heures 30 dans une ambiance conviviale. Pour les inscriptions ou des renseignements complémentaires, appelez le **06 16 25 36 26.**



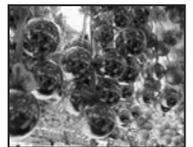
VEZZANI : Marché forain

Un marché forain mensuel se tient tous les deuxièmes jeudis de chaque mois. L'occasion de s'habiller des pieds à la tête, au cœur même du village, sur les stands de ces marchands ambulants se déplaçant dans toute la **Corse**. Vous pourrez trouver sur les portants, jeans, blousons, sous-vêtements, pulls à des tarifs abordables.



SARTÈNE : Marché de Noël

Le **marché de Noël de Sartène** ouvrira ses portes les 18 et 19 décembre à **Sartène** sur la **Place Porta**. Tous les artisans et producteurs intéressés par la location d'un stand peuvent prendre contact avec le centre culturel en téléphonant au **06 26 53 67 66** ou **06 22 94 06 61.**



LEVIE : Modification du POS

Une enquête publique relative à la modification du **Plan d'occupation des Sols** partiel de la commune est organisée du 29 novembre au 29 décembre 2010. Le commissaire enquêteur pourra vous recevoir à la mairie de **Levie** le 29 novembre de 9 heures à 12 heures, le 17 décembre de 14 heures à 17 heures et le 29 décembre de 14 heures à 17 heures.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

25

**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour
Spécialiste en Droit Fiscal
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04. 95. 37. 64. 79
Fax : 04. 95. 38. 54. 71

Suivant acte SSP en date du 20 novembre 2010, enregistré à Porto-Vecchio le 9 novembre 2010, Bord. 2010/391, Case n° 5, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **CASETTI DI CHITERBIO**
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Siège : Lieudit Casetti di Chiterbio - Route de Bonifacio - 20137 PORTO-VECCHIO.

Capital : 2000 euros par apport en numéraire.

Objet : Gestion hôtelière et location saisonnière meublée assortie de prestations de service para hôtelières.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : libre entre associés et soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité si les actions sont cédées à des tiers.

Président : Monsieur Charles SALVATORI-GRIMALDI, demeurant Lieu-dit Casetti di Chiterbio - Route de Bonifacio - 20137 PORTO-VECCHIO.

Directeur Général : Monsieur Antoine SALVATORI-GRIMALDI, demeurant Lieu-dit Casetti di Chiterbio - Route de Bonifacio - 20137 PORTO-VECCHIO.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

34

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : **"LE CABARET"**

Siège : 4, Avenue Emile Sari, 20200 Bastia

Objet : Bar, débit de boissons avec licence 4ème catégorie, cabaret

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Brice Chatry, demeurant, 534 Alba Serena, à Poggio Mezzana, (20230)

Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

21

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **PAONE-LENZA LONGA**

Capital : 1000 euros

Siège : 230, rue du Sirocco, Lot Roselli, 20290 Borgo

Objet : Achat, location gestion de biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérance : M. Paone Michel, 230, rue du Sirocco, 20290 Borgo

Immatriculation : RCS Bastia

18

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 09 novembre 2010, enregistré au SIE de PORTO VECCHIO le 10 novembre 2010, Bordereau n° 2010/393, Case n°1, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **COSTA NERA**
Forme : Société Civile de Construction-Vente

Siège social : Baie de Santa Giulia-20137 PORTO VECCHIO

Objet : La société a pour objet la construction d'immeubles en vue de la vente et notamment résidence de tourisme et logements avec bâtiments annexes à PORTO VECCHIO 20137 Baie Santa Giulia, partie parcelles BK 107 et BK 137.

A cet effet, elle peut :

- acquérir les terrains nécessaires à la réalisation des immeubles précités,

- démolir les bâtiments éventuellement existants sur ce terrain,

- procéder à tout défrichage qui s'avérerait nécessaire,

- louer accessoirement ces immeubles,

- effectuer toute opération se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de cet objet,

Les immeubles construits ne pourront en aucun cas être attribués en tout ou partie, en jouissance ou en propriété, aux associés en contre-partie de leurs apports.

Durée : 10 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 12.000 euros

Gérance : Monsieur Antoine ALBERTINI demeurant à PORTO VECCHIO 20137, Route de Bonifacio - Lieu-dit Alzettu

Immatriculation : au RCS d'Ajaccio

Pour avis,

45

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **Société d'Exploitation Polyvalente des Consorts Pierantoni**

Sigle : **SOEXPO**

Capital : 500 euros

Siège : Les Chênes Valrose, 20290 Borgo

Objet : Réalisation d'opérations dans les domaines automobile et immobilier se rapportant à l'activité des Consorts Pierantoni

Durée : 99 ans

Gérant : M. Pierantoni Jean-Marc, 9, rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia

Immatriculation : RCS de Bastia

06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10 novembre 2010, il a été constitué une société

Dénomination sociale : **Corsequipement**

Siège social : Z I Cantone, 20260 calvi

Forme : SARL

Capital : 2000 euros

Objet social : Vente pieces détachées 2 roues et scooter de mer

Gérance : Monsieur andré LOMBARDO, Chez Mr et Mme Mattei Pascal Résidence U Paesolu n°4, Route de Donato, 20260 Calvi

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

47

S.A.S.U NEODYME

CONCEPT

Société par actions simplifiée
Au capital de 5120 euros
Siège : 3, rue de la Chartreuse
La Citadelle - 20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.

Dénomination : **S.A.S.U NEODYME - CONCEPT**

Siège social : 3, rue de la Chartreuse, La Citadelle, 20200 Bastia

Objet : **L'objet social est** :

La conception, la fabrication et la vente de lampes photophores combi system de décoration en neodyme magnét.

Durée : 99 années.

Capital : 5120 euros

Apports en numéraire : 5120 euros

Apports en nature : Néant

Président : Est nommé Président de la Société : Monsieur SERPAGGI Laurent Jean Baptiste.

Etat civil Né le 12 Mai 1976 à Bastia (20), de nationalité Française, majeur.

Régime matrimonial : Célibataire non lié par un pacte civil de solidarité régime non modifié depuis ainsi qu'il le déclare

Adresse : 3, Rue de la Chartreuse, La Citadelle, 20200 Bastia

Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis

17

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 22 octobre 2010 enregistré au SIE de PORTO VECCHIO, le 25 octobre 2010 Bordereau 2010/370, Case n°1, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **S4**

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Siège social : Baie de Santa Giulia - 20137 PORTO VECCHIO

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement :

La création et l'exploitation de centres de vacances et de toutes activités s'y rapportant, l'exploitation de toutes résidences de tourisme, l'activité de restauration, sandwicherie, glacier, vente de tous produits, toutes activités de loisirs.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 8000 euros

Gérance : Monsieur Jean-Paul PANDOLFI, demeurant à SOTTA, 20146

Immatriculation : Au RCS Ajaccio

Pour avis,

22

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Poggio di Nazza (Haute-Corse), en date du 4 novembre 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **CASTELLU CONSTRUCTION**

Siège : Poggio di Nazza (Haute-Corse), Quartier Foata

Objet : L'entreprise générale du bâtiment ; la réalisation de tous travaux publics ; le négoce de matériaux ;

- la construction de bâtiments, la maçonnerie et les travaux courants de béton, et plus généralement toutes activités se rapportant à la construction en général.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 8000 euros

Gérance : Monsieur Didier Antoine Santoni, demeurant à Poggio di Nazza (Haute-Corse), Quartier Foata, Route Lugu

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis et mention, la gérance.

12

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : **SCI ROVEDA YANN**

Siège : Lot. Sinna, Route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia

Objet : **L'objet social est** :

L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ;

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil ;

Durée : 99 années

Capital : 1000 euros

Apports en numéraire : 1000 euros

Apports en nature : 0 euros

Gérance : Est nommé Gérante de la société : Monsieur Roveda Yann, Yanis Georges, né le 01 juillet 1973 à Belfort (Territoire de Belfort), de nationalité française, demeurant Lot. Sinna, Route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia

Immatriculation : RCS de Bastia

Pour avis,

11

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **Corsica guns shop**

Capital : 10000 euros

Siège : Résid. Europa E, av. Noël Franchini, 20000 Ajaccio

Objet : Armurerie, vente et reprise d'armes de la première à la huitième catégories, vente de poudre et de tout accessoire lié à la pratique du tir sportif de la chasse et de loisirs, vêtements et accessoires de surplus militaires, matériel et vêtements de sécurité, repliques d'air soft et accessoires, import de tous matériels et vêtements liés à l'activité.

Durée : 99 ans

Gérant : M. Mancini Jean Paul, Montée St Jean Immeuble Bel Air, 20090 Ajaccio

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio

27

SOCIETE COMMERCIALE DE REPRESENTATION

CORSE - « SCRC »

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
Au capital de 145.000 euros
Siège social : ZA DE FOLELLI
20213 Penta di Casinca
RCS Bastia : B 509 207 486

L'assemblée générale extraordinaire du 15/09/2010, a décidé :
- d'augmenter le capital social de 65000 euros pour le porter à 145.000 euros par l'émission de 650 actions nouvelles de numéraire de 100 euros chacune libérées intégralement par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société,
- de modifier en conséquence l'article 7 des statuts.

Pour avis.

14

DOLCI

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 1500 euros
Siège : Vico (Corse du Sud)
Centre Commercial de Sagone
RCS Ajaccio : B 485 201 834

L'assemblée générale ordinaire des associés réunie le 08 novembre 2009 a pris acte de la décision de Monsieur Pierre Geronomi, de démissionner de ses fonctions de Gérant à compter à effet du 31 décembre 2010.

Pour avis,
La gérance.

44

P2A

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège : Chemin de Corbaja Sottana
Route d'Agiani - 20600 Bastia
524 329 265 RCS Bastia

Suivant décision collective des associés du 20 octobre 2010, Monsieur Jean Avier, demeurant, 1, rue du Bras d'Or, 13100 Aix en Provence, est démissionnaire de son poste de co-gérant à compter de ce jour.
RCS : Bastia

Pour avis,

15

« AJACCIO ELECTRICITE »

Société à responsabilité limitée
Au capital de 200 euros
Siège social : Résidence Les Cannes
Bâtiment B2 - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 514 379 387

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 04 novembre 2010, il résulte que :
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 04 novembre 2010 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur Morad BOUYANFIF, demeurant Résidence Les Cannes, Bâtiment B2, 20090 AJACCIO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Résidence Les Cannes, Bâtiment B2, 20090 AJACCIO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.
Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis.

23

Maître Claire

DAUDIN-BRANDIZI

Avocat au Barreau d'Aix en Provence
Cabinet Secondaire : Zone d'Activités
RN 198 - 20213 Folelli

Aux termes d'une décision du 30 septembre 2010, l'associée unique de la société **COCCITRANS, SAS** à capital variable dont le siège social est à Ponte-Leccia (20218), Moltifao (453 716 755 RCS Bastia), a décidé de transférer le siège social à **Biguglia (20620), RN 193, Zi Dragone**, à compter du 1er septembre 2010 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

13

Société Civile Immobilière

«CLOS DE LA JARRETIERE»

Société Civile Particulière
Capital : 1524 euros
Siège : "Scaffa Rossa - 20145 Solenzara
RCS Ajaccio : 391 800 265

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 novembre 2010, il a été décidé de proroger la durée de la société qui était fixée à 40 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de 10 années.
En conséquence, la société prendra fin le 15 juin 2021.

Pour avis,
La gérante,
Mme SELVENTI Suzanne.

41

Par assemblée du 8 novembre 2010, les associés de la Société **TERRASSEMENTS CORSES, SAS** au capital de 190.000 euros, dont le siège est à Penta di Casinca (20213), Zone Artisanale de Folelli, (397 996 349 RCS Bastia) ont décidé de préciser l'objet social qui s'énoncera désormais ainsi :
"Travaux de terrassement, travaux publics, VRD, travaux maritimes et fluviaux, travaux spéciaux, travaux du bâtiment, construction de villas individuelles" et de porter le capital social à 5.000.000 euros, par incorporation de réserves.

Aux termes d'un acte authentique reçu le 03/11/2010, par **Me Arlette DARMON**, Notaire à Paris 75007, 1, rue Montessuy, il a été formé une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile
Objet : Propriété, gestion, administration et exploitation de tous biens ou droits immobiliers, des immeubles bâtis ou non bâtis dont elle deviendra propriétaire. Acquisition, location, exploitation, de tous terrains, immeubles bâtis ou non bâtis, ensembles immobiliers ou droits sociaux donnant vocation à la jouissance et à l'attribution de biens immobiliers.

Dénomination : « **SCI JAMMES PATRIMOINE** ».

Siège social : 65, Lotissement U'Stagnu, Route de la Marana - 20290 Borgo
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au R.C.S.

Capital social : 5.000 euros constitué d'apports en numéraire ; il est divisé en 1000 parts de 5 euros chacune ;

Gérance : Monsieur Thierry JAMMES demeurant 65, lotissement U'Stagnu Route de la Marana - 20290 BORGÓ a été désigné en qualité de premier gérant de la société.

Cessions de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ; elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'après agrément du cessionnaire proposé par les associés.

La présente société sera immatriculée au R.C.S. de Bastia.

26

Maître Marie-Paule

DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en Droit Fiscal
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04. 95. 37. 64. 79 - Fax : 04. 95. 38. 54. 71

Par acte S.S.P. en date à Porto-Vecchio du 2 novembre 2010, enregistré à Porto-Vecchio, le 9 novembre 2010, Bordereau 2010/391, case n° 2, Messieurs Antoine et Charles SALVATORI-GRIMALDI, demeurant Lieu-dit Casetti di Chiterbio, Route de Bonifacio, 20137 PORTO-VECCHIO, ont cédé à la société « **CASSETTI DI CHITERBIO** », SAS au capital de 2000 euros ayant son siège social Lieu-dit Casetti di Chiterbio, Route de Bonifacio, 20137 PORTO-VECCHIO, en cours d'immatriculation au RCS d'Ajaccio, le fonds de commerce d'hôtellerie dont ils sont propriétaires indivis, sis et exploité Lieu-dit Casetti di Chiterbio, Route de Bonifacio, 20137 PORTO-VECCHIO, moyennant la somme de 140.000 euros.
L'entrée en jouissance a été fixée au 02 novembre 2010.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales, par acte extrajudiciaire, au siège du fonds vendu.
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

43

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Santo Pietro di Venaco, en date du 30 octobre 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **JMG BÂTIMENT**
Siège : 20250 Santo Pietro di Venaco (Haute-Corse), Lieu-dit Chiove

Objet : Tous travaux de maçonnerie générale, gros oeuvre, (à l'exclusion des travaux de plâtrerie d'intérieur, de la pose de plaques de plâtre, et de tous travaux de finition).

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros
Gérance : Monsieur Jean Michel Grimbert, demeurant, à 20250 Corte (Haute-Corse), 9, rue Colonel Feracci

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis et mention, la gérance.

35

Suivant délibération de l'assemblée générale ordinaire du 3 novembre 2009, les associés de la SARL PADI, dont le siège est sis, 4, Avenue Emile Sari à 20200 Bastia ont pris acte de la démission de Mademoiselle Géraldine Bouquet, de ses fonctions de gérante avec effet du 3 novembre 2009 et nomment en ses lieu et place Mme Vanina Mattei épouse Valliccioni, demeurant Lieu-dit Campo Quadrato, à 20620 Biguglia.

P.U.I

75

ALPHA DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : 10, rue du Docteur Del Pellegrino
20000 Ajaccio (Corse)
509 627 378 RCS Ajaccio

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 octobre 2010, il résulte que : Les associés statuant, dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis, Le représentant légal.

19

AVIS DE MODIFICATION D'OBJET SOCIAL ET DE DÉNOMINATION SOCIALE

L'assemblée générale, de la SARL TC ASSISTANCE CONSTRUCTION, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 524 940 871, tenue le 05 novembre 2010 a décidé de modifier l'objet social et la dénomination sociale de la société à compter du 05 novembre 2010 et de modifier en conséquence l'article 2 et l'article 3 des statuts.

Corrélativement, les avis précédemment publiés :

- Celui relatif à l'objet social est ainsi modifié :

ARTICLE 2 : OBJET SOCIAL

*** Ancienne mention**

«La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : l'assistance à la construction, la maîtrise d'oeuvre, la construction.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.»

*** Nouvelle mention**

« La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger : l'économie de la construction et la maîtrise d'oeuvre.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.»

- Celui relatif à la dénomination sociale est ainsi modifié :

ARTICLE 3 :

DENOMINATION SOCIALE :

Ancienne mention :

« La société a pour dénomination sociale TC ASSISTANCE. CONSTRUCTION, ET pour dénomination commerciale SARL TCAC.

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société à responsabilité limitée » ou des initiales « SARL » et de l'énumération du capital social. »

*** Nouvelle mention :**

«La société a pour dénomination sociale **ECO SUD INGENIERIE**, et pour dénomination commerciale SARL ESI.

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots « société à responsabilité limitée » ou des initiales « SARL » et de l'énumération du capital social. »

Pour avis, Le gérant.

24

TERRA-NOSTRA CONSTRUCTIONS

SARL au capital de 1.000 euros
Siège social : Chemin de Petra Rossa
20167 Plaine de Péri - RCS Ajaccio 509 665 832

Aux termes d'une délibération en date du 08/11/2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés a décidé :
- d'étendre l'objet social à l'activité de "Terrassement et VRD"
- de transférer le siège social du Mezzana Gare 20167 SARROLA CARCOPINO au **Chemin de Petra Rossa 20167 PLAINE DE PERI (commune de Peri)**, et ce à compter du 08/11/2010.

- de nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Manuel De OLIVEIRA MAGALHAES, demeurant 13, Rue Jean Chiappe 20090 AJACCIO, pour une durée illimitée en remplacement de Mr Fabrice AICARDI. Les articles 2, 4 et 8 ont été modifiés en conséquence.

La Gérance,

16

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 06 novembre 2010 enregistré au SIE de PORTO VECCHIO, le 10 novembre 2010, Bordereau n°2010/393, Case n°2, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LISAGATE

Forme : Société Civile Immobilière

Siège social : Chez Monsieur Jules BALESI - 10, Rue Colonna d'Istria - BP 137 - 20538 PORTO VECCHIO

Objet : La société a pour objet :

- L'acquisition, la détention, l'échange, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, la mise à disposition à ses associés à titre privatif et gratuit.

- Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Elle peut faire toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet ou contribuant à sa réalisation.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 5000 euros

Gérance : Monsieur Jules BALESI demeurant à PORTO VECCHIO, 20538 - 10, Rue Colonna d'Istria - BP 137

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio

Pour avis,

04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10 novembre 2010, il a été constitué une société

Dénomination sociale :

CORSINET

Siège social : 63 RUE DES AMANDIERS, LOTISSEMENT SANTA CATALINA, 20290 BORGIO

Forme : SARL Unipersonnelle

Capital : 1000 euros

Objet social : Vente et livraison à domicile des produits alimentaires

Gérant : Monsieur PAUL HERVE ESSOLA TCHAMBA, 63 RUE DES AMANDIERS, LOTISSEMENT SANTA CATALINA, 20290 BORGIO

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

51

EURL L'OASIS BAR

M. Jean-Jacques TABERNER
Avenue Napoléon - 20110 Propriano
RCS Ajaccio : 408 553 808

AVIS DE RESILIATION LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte sous seing privé en date à Propriano, du 11 mars 2008, enregistré à la recette de Sartène, le 11 mars 2008, bordereau n°2008/86, case n°2, par le bailleur la Société "L'OASIS BAR EURL", représentée par Monsieur Jean-Jacques Taberner, au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est à Propriano, Avenue Napoléon, 20110 RCS Ajaccio 408 553 808.

Au locataire gérant Monsieur Jérôme Santucci, commerçant, demeurant à Propriano, 20 Chiosu Soprano, 20110, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 503 449 589. Et portant sur un fonds de commerce de bar, brasserie, jeux de location de matériel de plage, location d'engins nautiques, dancing, restaurant, situé à Propriano, 20110, Avenue Napoléon, connu sous le nom de L'OASIS.

A pris fin le 30 septembre 2010 par résiliation amiable.

Pour unique insertion,

03

SCP RETALI-GENISSIEUX

Avocats Associés
39, Boulevard Paoli
20200 Bastia

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE 09 DECEMBRE 2010 à 11 HEURES

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

**D'UNE MAISON À USAGE D'HABITATION SITUÉE,
À TOX, CADASTRÉE SECTION C n°221**

LOT UNIQUE : MIS A PRIX :43.000,00 euros

Pour tous renseignements concernant les conditions de la vente s'adresser au cabinet ci-dessus ou au Greffe du tribunal de grande instance de BASTIA, Palais de Justice Rond Point De Moro Giafferi.

05

COMMUNE DE SISCO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

MAIRIE DE SISCO
20233 SISCO
Tél : 04 95 35 20 01
Mail : mairie.sisco@wanadoo.fr

PROCEDURE

Procédure adaptée (dispositions de l'article 28 du code des marchés publics)

OBJET DU MARCHÉ

Travaux d'urgence sur voirie M 49 et M14 (recherche de fuite d'eau, réalisation de tranchées et pose de canalisation eau et/ou assainissement pour le raccordement, curage de fossés...)

Disponibilité moins de 24 heures après appel des services de la mairie

DUREE DU CONTRAT

Une année renouvelable deux fois du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013

MODALITE DU MARCHÉ

Produire un devis estimatif pour la mise à disposition à la demi-journée et à la journée d'un chauffeur, d'une pelle mécanique et d'un camion de 3.5 T et autres engins nécessaires à la réalisation de ce type de travaux.

JUSTIFICATIFS A PRODUIRE

Ensemble des documents officiels se rapportant à l'article 28

CRITERES DE CHOIX

Capacité technique 50 %
Certificat de capacité en matériel 20 %
Prix 30 %

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Judi 9 décembre 2010 à 12 heures

RENSEIGNEMENTS ET REMISE DES OFFRES

Monsieur le Maire de la commune de SISCO
Mairie
20233 SISCO
Tél : 04 95 35 20 01

07

COMMUNE DE CORBARA

APPROBATION - MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Au vu des conclusions du Commissaire-Enquêteur, après enquête publique et conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal réuni le 27 octobre 2010 a approuvé la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme.

La délibération d'approbation est affichée pendant un mois à la Mairie.

Ce dernier est mis à la disposition du public à la **Mairie de CORBARA** aux jours et heures habituels, ainsi qu'à la Sous-Préfecture de CALVI.

Notre Site Internet : www.corse-information.info

32

R 2 J

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège : Chemin de Corbaja Sottana
Route d'Agliani
20600 Bastia
524 331 592 RCS Bastia

Suivant décision collective des associés du 27 octobre 2010, Monsieur Jean Avier, demeurant, 1, rue du Bras d'Or, 13100 Aix en Provence, est démissionnaire de son poste de co-gérant à compter de ce jour.

RCS : Bastia

Pour avis,

31

SCI SOCIETE CIVILE CORSE LOISIRS

Capital : 76.224,50 euros
Siège : Lieu dit Penta di Casinca
20213 Penta di Casinca
RCS Bastia : D 334 569 100

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30/07/2010, il a été décidé :

- de nommer comme gérante :

Mme Bonelli Stella, née le 14/02/1948 à Savigliano (Italie), demeurant à Via Cunéo 2 - Savigliano (Italie), pour une durée illimitée à compter de ce jour, en remplacement de Monsieur Bonelli Andréa, démissionnaire.

Pour avis,

36

Aux termes d'un acte reçu par Maître Christophe Ramazzotti, notaire à Rogliano le 2 novembre 2010, la SARL PADI, dont le siège social est sis 4, Avenue Emile Sari, à 20200 Bastia, a donné en location gérance à la SARL LE CABARET, sarl en formation au capital de 1000 euros, et dont le siège social est sis à Bastia (20200), 4, Avenue Emile Sari, un fonds de commerce de Bar, débits de boissons 4ème catégorie, et cabaret exploité sous l'enseigne "LE CABARET", à Bastia (20200), 4, Avenue Emile Sari, pour une durée de trois années à compter du 2 novembre 2010.

P.U.I

46

« Néo Energies Systèmes »

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Z.A. de Caldaniccia,
Lot n°7 Pernicaggio,
20167 SARROLA CARCOPINO
RCS Ajaccio 504 546 490

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 04 novembre 2010, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 04 novembre 2010 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Monsieur Jean Michel CRISTIANI, demeurant ZA de Caldaniccia, Lot n°7, Pernicaggio, 20167 SARROLA CARCOPINO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé ZA de Caldaniccia, Lot n° 7, Pernicaggio, 20167 SARROLA CARCOPINO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO. Mention sera faite au RCS : AJACCIO.

Pour avis,

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**COMMUNE D'AJACCIO****CREATION D'UN OUVRAGE DE STATIONNEMENT
AU BOULEVARD PASCAL ROSSINI****1ère parution.**

Par arrêté n° 2010/1965 du 29/10/2010 modifié par l'arrêté n° 2010/2342 du 05/11/2010, le Député-Maire de la Ville d'Ajaccio a prescrit l'ouverture d'une enquête publique en vue de recueillir l'avis de la population sur le projet de création d'un ouvrage de stationnement au boulevard Pascal ROSSINI.

L'enquête se déroulera du lundi 13 décembre 2010 (à 9h00) au vendredi 21 janvier 2011 inclus (clôture de l'enquête à 16h30).

Le dossier d'enquête publique comprenant l'étude d'impact du projet est mis à la disposition du public aux Services Techniques de la Mairie, 6 Boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO pendant 40 jours consécutifs, sauf les samedis, dimanches, jours fériés et les vendredis 24 et 31 décembre 2010, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de la Commune d'Ajaccio sera appelé à se prononcer sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

Coordonnées du Maître d'Ouvrage :
Ville d'Ajaccio - BP 412 - 20304 AJACCIO Cedex

Conformément à l'ordonnance n° E10 000049/20 du 8 juin 2010 du Tribunal Administratif de Bastia, **Madame Jocelyne BUJOLI**, demeurant ECCICA - SUARELLA (20117 CAURO) est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le public peut adresser ses observations au Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête avant clôture de l'enquête ou les exposer au Commissaire Enquêteur qui siègera de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 :

- les lundis 13, 20 et 27 décembre 2010,
- les lundis 3 et 10 janvier 2011,
- le vendredi 21 janvier 2011.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies dans un délai d'un mois. Il pourra être pris connaissance du rapport du Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Ajaccio.

COMMUNE DE VENACO**AVIS D'APPEL PUBLIC
À CANDIDATURE****1. Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Commune de Venaco
Immeuble St Michel 20231 Venaco
Tél : 04.95.47.00.15

2. Procédure de passation : Procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.**3. Objet du Marché :** Mission de Maîtrise d'Oeuvre auprès de la commune de Venaco pour le réaménagement partiel du quartier Licciola.**4. Lieu d'exécution :** Commune de Venaco 20231**5. Date limite de dépôt de candidatures :** Vendredi 3 décembre 2010 à 12h00.

Le candidat remettra un dossier comprenant les attestations justifiant de la situation du candidat au regard de ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2009, et les autres attestations prévues à l'article 45 du Code des Marchés Publics.

Le candidat produira tout document permettant d'apprécier :

- l'identification du candidat,
 - ses compétences, références et moyens humains ou matériels,
 - une note désignant le chargé d'études et le chargé du suivi du chantier ;
- Le marché sera ensuite négocié avec le candidat retenu.

6. Remise des candidatures :

Elles devront être remises ou adressées à : Mairie de Venaco - 20231

7. Date d'envoi à la publication : Mardi 16 novembre 2010

Le Maire,

COMMUNE D'AREGNO**APPEL A CONCURRENCE****Identification de l'organisme qui passe le marché :**

Commune d'AREGNO - 20220 Aregno

Mode de passation du marché : Procédure adaptée (article 28 du CMP)**Objet du marché :** Reconstruction d'un parapet au Hameau de Torre**Renseignements :** Mairie d'AREGNO - Tél : 04 95 61 70 34 - Fax : 04 95 61 78 68**Critère de choix des offres :** Valeur technique 40% - Prix : 40% - Délai d'exécution : 20%**Date limite de réception des offres :** 9 décembre 2010 à 17 heures**Date d'envoi à la publication :** 16 novembre 2010Le Maire,
Claude IMPERIALI.**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE****COMMUNE D'AJACCIO****CREATION D'UN OUVRAGE DE STATIONNEMENT
AU SQUARE CESAR CAMPINCHI****1ère parution.**

Par arrêté n° 2010/1966 du 29/10/2010 modifié par l'arrêté n° 2010/2343 du 05/11/2010, le Député-Maire de la Ville d'Ajaccio a prescrit l'ouverture d'une enquête publique en vue de recueillir l'avis de la population sur le projet de création d'un ouvrage de stationnement au square César CAMPINCHI.

L'enquête se déroulera du lundi 13 décembre 2010 (à 9h00) au vendredi 21 janvier 2011 inclus (clôture de l'enquête à 16h30).

Le dossier d'enquête publique comprenant l'étude d'impact du projet est mis à la disposition du public aux Services Techniques de la Mairie, 6 Boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO pendant 40 jours consécutifs, sauf les samedis, dimanches, jours fériés et les vendredis 24 et 31 décembre 2010, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de la Commune d'Ajaccio sera appelé à se prononcer sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

Coordonnées du Maître d'Ouvrage :
Ville d'Ajaccio - BP 412 - 20304 AJACCIO Cedex

Conformément à l'ordonnance n° E10 000050/20 du 8 juin 2010 du Tribunal Administratif de Bastia, **Madame Jocelyne BUJOLI**, demeurant ECCICA - SUARELLA (20117 CAURO) est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le public peut adresser ses observations au Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête avant clôture de l'enquête ou les exposer au Commissaire Enquêteur qui siègera de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 :

- les lundis 13, 20 et 27 décembre 2010,
- les lundis 3 et 10 janvier 2011,
- le vendredi 21 janvier 2011.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies dans un délai d'un mois. Il pourra être pris connaissance du rapport du Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Ajaccio.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

66

Par jugement en date du 09/11/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

Les Facadiers du Cap (SARL)
Lieu-dit Vignale - 20233 Sisco

Activité : Travaux de façades, maçonnerie générale

RCS Bastia : B 504 839 887, 2008 B 283

Juge commissaire :

M. Jean-Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

67

Par jugement en date du 09/11/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la reprise de la procédure de liquidation judiciaire de SARL Sotasi.

c/o M. Tafanelli François X. Ld Tagliate
BP 40 - 20218 Piedgriggio

Travaux publics, d'exploitation de bois, terrassement.

RCS Bastia : B 497 120 048 - 71 B 4

A confirme : M. Jean Marc Cermolacce,

comme Juge Commissaire

- Me PP de Moro Giafferi, comme Liquidateur.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

68

Par jugement en date du 09/11/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Cash Matériaux (SARL)

Rte Nationale 193 - 20290 Borgo

Activité : Achat et vente de matériaux

de construction à bâtir

RCS Bastia : B 453 717 449, 2004 B 149

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. OAP Grimaldi

Juge commissaire suppléant :

M. Ange Louis Guidi

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

69

Par jugement en date du 09/11/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

Rodrigues Dos Santos Raul Manuel

c/o Mme Sebbah Pasqualini

Lot n°2 - Imm. Pinarello

20213 Sorbo Ocagnano

Activité : Maçonnerie - carrelage

RM : N°404 942 021 (110.96.2B)

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Ange Louis Guidi

Juge commissaire suppléant :

M. Christian Ricomini

Mandataire judiciaire : Me P.P. de Moro Giafferi, Imm. U Boscu, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire Judiciaire.

70

Par jugement en date du 09/11/2010, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler directement ou indirectement toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole et toute personne morale pour une durée de 5 ans à l'encontre de :

Juralina Nicolas
Né le 19/10/1967 à Bastia (Haute-Corse)

Domicilié : Résidence du Parc, Bât. C

20600 Bastia

Non inscrit au RCS de Bastia

Gérant de la SARL Otaku.

Centre Commercial Le Polygone,

Montesoro, 20600 Bastia

RCS Bastia : B 403 031 602 - 95 B 232

Pour extrait,

SCP Mes NAPPI-CASANOVA,

Greffiers Associés.

42

GESECO

Société Anonyme à Directeur
et Conseil de Surveillance
Au capital de 144.000 euros
Siège : Lieu-dit Bevinco - 20620 Biguglia
RCS Bastia : B 317 557 726
Siret : 317 557 726 00021

L'assemblée générale du 30 juin 2010 a décidé de nommer en qualité de nouveaux commissaires aux comptes :

- **Titulaire** : La Société SYREC, domiciliée 109, bis rue Jean Mermoz, 13008 Marseille, anciennement suppléant, en remplacement de Monsieur Roger Cazalet.
- **Suppléant** : Monsieur Roger Cazalet, domicilié 109, bis rue Jean Mermoz, 13008 Marseille, anciennement titulaire, en remplacement de la Société SYREC.

Le Directeur Général Unique.

38

INDUSTRIES SARTENAISES

Société Anonyme
Au capital de 400.000 euros
Siège social : Santa Giulia
Route de Sartène - 20110 Propriano
RCS Ajaccio : 317 220 564

Aux termes d'un procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 01/06/2010, il résulte que :

Les mandats de Monsieur Marc Romei, Commissaire aux Comptes Titulaire et Monsieur Louis Tour, arrivant à expiration, l'assemblée décide de :
- Renouveler le mandat de Monsieur Marc Romei, Commissaire aux Comptes, domicilié Résidence Alzo di Sole, Bât. F, Col d'Aspretto, BP 594, 20189 Ajaccio Cedex 2, en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire,
- Nommer Monsieur André Fontana, Commissaire aux Comptes domicilié Centre Europa, Route de l'Aéroport, 20290 Lucciana, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, en remplacement de Monsieur Louis Tour.

Pour avis,

72

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Christophe Ramazzotti, notaire à Rogliano, le 29 octobre 2010, enregistré à la recette des impôts de Bastia le 08 novembre 2010, bordereau 2010/1174, case n°1, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : SCI VEROPHIL
Siège : Bastia (20601), Société Insulaire Automobile, BP 677

Durée : 99 ans
Objet : La société a pour objet l'acquisition, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés ;

La prise de participation dans toutes sociétés immobilières ;

- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires, destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société ;

- Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital : Mille euros (1000 euros)
Apports en numéraire : Mille euros (1000 euros)

Gérant : Mademoiselle Véronique Marie Antoinette Martinez, demeurant à Nice (Alpes-Maritimes), 27, rue Rossini
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis et mention, Le Notaire.

60

VILLO CONCEPT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7000 euros
Siège : RN 193
Ldt Saint Sauveur - Purettonne - N°580
20290 Borgo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Borgo, du 02.11.2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : VILLO CONCEPT

Siège : RN 193, Ldt Saint Sauveur, Purettonne, n°580, 20290 Borgo

Objet : Achat et vente d'agencements et matériels pour toutes activités pour professionnels et particuliers

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 7000 euros

Gérance : Monsieur Christian Villorosi, demeurant Marine de Sisco, 20233 Sisco, assure la gérance

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis, la gérance.

54

PAESOLU DI SANTA GIULIA

Société Civile Immobilière
Au capital de 4573,47 euros
Siège : Lotissement Cala d'Oro
20137 Porto-Vecchio
320343114 RCS Ajaccio

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Suivant procès-verbal de l'AGE du 01/11/2010, il a été décidé :

D'étendre l'objet social à l'activité d'achat, vente, location, réparation, renflouage construction, remorquage, convoyage, grutage, gardiennage, entretien de tous navires de commerce ou de pêche et de tous bateaux de plaisance ainsi que tous ustensiles, agrès, machines, moteurs, appareils et accessoires pouvant y être incorporés ou non".

Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,
Le gérant.

52

braderie du fer forge

SARL au capital de 7800 euros
Lieu-dit Lenza Lunga,
20600 Furiani
440404630 R.C.S. Bastia

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 novembre 2010 les Associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable, nommé en qualité de liquidateur monsieur Pamart Dominique, lieudit lenza lunga, 20600 Furiani et fixé le siège de liquidation au siège de la société. La correspondance est à adresser au siège de la société. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

53

RESOHM

Société par action simplifiée unipersonnelle
Au capital de 5000,00 euros
Siège : Lieu-dit Torraccia
Vitelli - 20137 Lecci
RCS Ajaccio : 513 250 506

Aux termes d'une délibération en date du 09 novembre 2010, l'assemblée générale extraordinaire a décidé à compter de cette date de modifier l'objet social de la société qui devient :

- L'assainissement ;
- Le terrassement ;
- La création, la construction, la réalisation de réseaux et de VRD ;

- Conseils techniques visant l'exécution de travaux pratiques ;

- Conseils à la réalisation de réseaux courants faibles ;

- Conseils liés aux études de voirie et réseaux divers ;

- Coaching commercial ;

- Ouvrage et/ou suivi de chantiers dans le bâtiment et les travaux publics ;

- Tous négoce et prestations de services s'y rapprochant ;

Le reste de l'article demeure inchangé. Et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Le Président,

57

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCICV ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MMA PRO-INVEST

Capital : 1000 euros

Siège : Villa Casa Nostra, Chemin du Macchione, 20600 Bastia

Objet : Achat, location, gestion de biens immobiliers

Durée : 99 ans

Gérant : M. Alberti Marc, Villa Casa Nostra, Chemin du Macchione, 20600 Bastia

Immatriculation : RCS de Bastia

61

SERTRACO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : Ld E Lenze
20226 Belgodère
492 263 528 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05/11/2010, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 05/11/2010 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur Dominique Pernet, demeurant Ld E Lenze, 20226 Belgodère, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Ld E Lenze, 20226 Belgodère, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS Bastia.

Pour avis,

63

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA**CHAMBRE DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES****LOI DE SAUVEGARDE DÉCRET DU 28/12/2005****EXTRAIT**

Par jugement du 08 novembre 2010, le Tribunal prononce le redressement judiciaire à l'égard de l'Association Sporting Club Bastiais Section Rugby, ayant son siège social à Stade Armand Cesari, BP 640, 20601 Bastia Cedex, son représentant légal M. Tony Gandolfi, Président demeurant 985 Avenue Sampiero Corso, RN 193, 20600 Bastia.

Forme : Association Loi 1901
Activité : L'association a pour but la pratique du rugby et des activités physiques et sportives...

Date de cessation des paiements provisoirement au 15 février 2010.

Juge commissaire : M. Olivier Schweitzer, Juge Commissaire Titulaire et M. Michel Huber, Juge Commissaire Suppléant ;

Représentant des créanciers : Maître de Moro Giafferi, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bt. B, Pietranera, 20289 Bastia Cedex

Pour extrait : F/F Le Greffier,

64

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA**CHAMBRE DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES****LOI DE SAUVEGARDE DÉCRET DU 28/12/2005****EXTRAIT**

Par jugement du 08 novembre 2010, le Tribunal prononce le redressement judiciaire à l'égard de l'Association A Muntagnera, ayant son siège social à Casa Pasturesia, Fédération des Estives de Corse, 20250 Rivotosa.

Forme : Association Loi 1901

Activité : L'association a pour but l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique de mise en valeur du territoire des estives en Corse...

Date de cessation des paiements provisoirement au 12 mai 2010.

Juge commissaire : M. Olivier Schweitzer, Juge Commissaire Titulaire et M. Michel Huber, Juge Commissaire Suppléant ;

Représentant des créanciers : Maître de Moro Giafferi, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bt. B, Pietranera, 20289 Bastia Cedex

Pour extrait : F/F Le Greffier,

79

ARMAGUEDON

Société à Responsabilité Limitée
à Associé unique au capital de 8000 euros
Siège : Chez CORSE GAZ
BP n°7 - 20290 Lucciana
RCS Bastia : 440 517 886

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31 décembre 2008, il résulte que : Par décision du 31 décembre 2008, l'associé unique statuant au vu du rapport de liquidation a :
- approuvé les comptes de liquidation ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation ; Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia. Mention sera faite au RCS Bastia.

Pour avis,

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.
GIE INFOGREFFE 338 85 718 RCS PARIS



CONSEIL GENERAL**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**

M. le Président du Conseil Général
direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : http://www.cg-corsedusud.fr

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

Objet : RD757 - RD83 Aménagement d'un carrefour giratoire et d'une chicane Les Bains de Guitera - canton de Zicavo

Référence acheteur : MAPA 2010-110

Nature du marché : Travaux

Type de Marché : Execution

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45220000 - Ouvrages d'art et de génie civil

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Marché unique

Quantité/étendue :

Ces travaux comprennent la réalisation de terrassement en déblais (129m³), rechargement des accotements en tuf (18m³), dépose et repose de panneaux de signalisation (8 unités), dépose de bordures (42ml), démolition de trottoirs (22m²), démolition de caniveaux existants (58ml), dépose et repose de banc public (1unité), réglage de la plate forme (596m²), curage de fossés et caniveaux (50ml), réalisation de caniveaux largeur 0.50m (43ml), fourniture et pose de tuyaux PVC CR8 diam.315 (37ml), réalisation de regards (3 unités), rabotage de chaussée (284m²), prédécoupage de chaussée (173ml), fourniture et pose de clôtures (27ml), fourniture et mise en oeuvre de GNT 0/20 (149 tonnes), fourniture et mise en oeuvre de BBSG0/10 (144 tonnes), fourniture et pose de Bordures pierres T2, P1, I2 (352ml), fourniture et pose de pavés (8m²), réalisation de trottoirs et ilots en dallage pierre (284m²), réalisation d'accès bétonnés (37m²).

Conditions relatives au contrat

Cautionnement :

versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire

Financement :

Financement sur les fonds propres de la collectivité; Délai global de paiement de 30 jours ; Prix fermes et actualisables

Forme juridique : Solidaire

Conditions de participation

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront pré-

sentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants «DC 4», et la déclaration du candidat "DC5".

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

50 % : Valeur technique

30 % : Prix des prestations

20 % : délais

Dossier à retirer :

Pôle Infrastructures de Communication

Tél : 04 95 29 15 35 - Fax : 04 95 29 80 61

mèl : marches.dic@cg-corsedusud.fr

Remise des offres : 16/12/10 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres :

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Date prévisionnelle de début des prestations : Janvier 2011

Pour la dématérialisation des plis : Se reporter au règlement de la consultation

En cas de problème technique pour le dépôt du pli, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

Accès au DCE :

Le dossier de consultation des entreprises intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont. En cas de problème technique pour le téléchargement du DCE, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

Conditions de remise des plis :

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

critères de sélection des candidatures: garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA

Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr,

Organe chargé des procédures de médiation :

COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille - 20

Tél : 04 91 15 63 74 - Fax : 04 91 15 61 90,

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

Envoi à la publication le : 17/11/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

84

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22 janvier 2009 à Bastia, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : «BTP 2B TERRASSEMENT + MACONNERIE»

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège social : U Palazzo, n°4, 20620 Biguglia

Capital : 5000 euros

Objet : Rénovation, d'aménagements tant intérieurs qu'extérieurs. Elle se laisse en outre la possibilité d'effectuer tout acte d'achat, vente et transformation de tous matériaux destinés à cet effet.

Et d'une manière générale toute opération financière, civile, mobilière et immobilière se rattachant directement ou indirectement à l'objet social. Le tout en France et à l'étranger. La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, notamment par voie de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances ou associations en participation.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : M. De Faria Neves Alfredo, demeurant à Bastia (Haute-Corse), Bât. R 01, Paese Novu, 20600 Bastia, pour une durée illimitée.

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis, le Gérant.

76

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Ajaccio, en date du 16 novembre 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Electricité Teisseire Fieschi - E.T.F

Siège : Ajaccio (Corse), 32, Lotissement du Loretto

Objet : Entreprise générale d'électricité, énergie solaire et photovoltaïque
- Structure de réseaux informatiques ;
- Travaux du bâtiment en petite maçonnerie ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 6000 euros

Gérance : Monsieur Eric Fieschi, demeurant à Ajaccio (Corse), 32, Lotissement du Loretto

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio

Pour avis et mention,
La gérance

59

RECTIFICATIF

Rectificatif de l'annonce (al 31) parue le 21 octobre 2010, concernant la SARL CA.MU.

Il fallait lire : Objet : "La restauration, débit de boissons".

Pour avis,

48

SCI MARMONI

Société civile en liquidation

Au capital de 1500 euros

Siège social : Bonifacio (20169)

Lotissement de Falatte - Domaine de Sperone

442117388 RCS Ajaccio

Par acte en date du 25 octobre 2010, les associés ont décidé de dissoudre la société par anticipation à compter du 25 octobre 2010.

Ils ont nommé Monsieur Daniel Legrand, demeurant à Paris (75012), 2, rue de Lyon en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour mener à bonne fin les opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif de la société, payer le passif et répartir le boni de liquidation entre les associés en proportion de leurs droits.

Le siège de la liquidation a été fixé au siège social.

Les modifications des mentions antérieurement publiées résultant de la décision de dissolution sont les suivantes :

Ancienne mention : durée de la société 99 années expirant le 22 mai 2101

Nouvelle mention : dissolution anticipée à la date du 25 octobre 2010.

Suivant procès-verbal en date du 10 novembre 2010, les associés de la société ont approuvé le compte définitif de liquidation, donné quitus de sa gestion et décharge de son mandat au liquidateur et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

62

GRAZIANI EXPERTISES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 200 euros

Siège : Place de l'Eglise - 20252 Bigorno

481929396 RCS Bastia

Par décision du 30/06/2010, l'associée unique a adopté la modification suivante : Le siège social a été transféré à Villa L'Aiglion, Avenue Santa Maria, 20260 Calvi, à compter du 01/07/2010. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

*** Ancienne mention :**

Siège : Place de l'Eglise, 20252 Bigorno

*** Nouvelle mention :**

Siège : Villa l'Aiglion, Avenue Santa Maria, 20260 Calvi
Mention sera faite au RCS Bastia.

Pour avis,

86

"ETX"

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège : "Ajaccio Copy Express"

Mme Martine Huysmans

18, rue du Dr Del Pellegrino - 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio : 527 854 632

Par décision du 12 novembre 2010, l'associé unique, gérant, a décidé de nommer co-gérant pour une durée illimitée : Monsieur Salvini Napoléon Alexandre, né le 17 décembre 1960 à Ajaccio (Corse du Sud), de nationalité française, demeurant Lieu-dit Caratu, 20167 Alata.

Pour avis, L'associé unique, gérant.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE : CONCA

2ème insertion,

Par arrêté préfectoral du 26 octobre 2010 est prescrite une enquête publique en vue de recueillir l'avis de la population sur un projet de réalisation d'une résidence de tourisme de 16.931 m² de surface hors œuvre nette (SHON) et 40.678 m² de surface hors œuvre brute (SHOB) - demandeur : SARL RIVER RUN PROPRIETES représentée par M. Paul BLANCHFIELD / 1330 avenue de la LAUZIERE - Bât A3 EURO-PARC / lieu-dit PICHIAURY / 13856 AIX EN PROVENCE cedex 3 .

Un dossier d'enquête sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de CONCA du **lundi 15 novembre 2010 au vendredi 17 décembre 2010**, où il pourra en prendre connaissance et inscrire, le cas échéant, ses observations sur un registre d'enquête.

M. Jean Olivier SAULI, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition des intéressés à la **mairie de CONCA** :

- lundi 15 novembre 2010 de 9h00 à 12h00 ;
- mercredi 24 novembre 2010 de 14h00 à 17h00 ;
- jeudi 9 décembre 2010 de 9h00 à 12h00 ;
- vendredi 17 décembre 2010 de 14h00 à 17h00

Les intéressés auront la faculté de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de CONCA.

p/Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer
Le chef du Service Aménagement, Urbanisme, Habitat,
Dominique BOURDELON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE D'AJACCIO

CREATION D'UN OUVRAGE DE STATIONNEMENT
AU LIEU-DIT MARCONAJO

1ère parution,

Par arrêté n° 2010/1964 du 29/10/2010 modifié par l'arrêté n° 2010/2341 du 05/11/2010, le Député-Maire de la Ville d'Ajaccio a prescrit l'ouverture d'une enquête publique en vue de recueillir l'avis de la population sur le projet de création d'un ouvrage de stationnement au lieu-dit MARCONAJO.

L'enquête se déroulera du lundi 13 décembre 2010 (à 9h00) au vendredi 21 janvier 2011 inclus (clôture de l'enquête à 16h30).

Le dossier d'enquête publique comprenant l'étude d'impact du projet est mis à la disposition du public aux Services Techniques de la Mairie, 6 Boulevard LANTIVY - 20000 AJACCIO pendant 40 jours consécutifs, sauf les samedis, dimanches, jours fériés et les vendredis 24 et 31 décembre 2010, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de la Commune d'Ajaccio sera appelé à se prononcer sur l'intérêt général de l'opération par une déclaration de projet.

Coordonnées du Maître d'Ouvrage :
Ville d'Ajaccio - BP 412 - 20304 AJACCIO Cedex

Conformément à l'ordonnance n° E10 000048/20 du 8 juin 2010 du Tribunal Administratif de Bastia, **Madame Jocelyne BUJOLI**, demeurant ECCICA - SUARELLA (20117 CAURO) est désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le public peut adresser ses observations au Commissaire Enquêteur au siège de l'enquête avant clôture de l'enquête ou les exposer au Commissaire Enquêteur qui siègera de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30 :

- les lundis 13, 20 et 27 décembre 2010,
- les lundis 3 et 10 janvier 2011,
- le vendredi 21 janvier 2011.

A l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire Enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies dans un délai d'un mois. Il pourra être pris connaissance du rapport du Commissaire Enquêteur à la Mairie d'Ajaccio.

COMMUNE D'AREGNO

AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur : Commune d'AREGNO - 20220 Aregno

Objet du marché : Réfection toiture de la Mairie

Mode de passation : Procédure adaptée (article 28 du CMP)

Critère de choix : Valeur technique des prestations et références des entreprises : 40%

- Prix : 40%

- Délai d'exécution : 20%

Renseignements et remise des offres :

M. Le Maire - 20220 Aregno - Tél : 04 95 61 70 34 - Fax : 04 95 61 78 68

Date limite de réception des offres : 10 décembre 2010 à 17 heures

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17 novembre 2010

POGGIOLO

MARCHE DE NOËL

DIMANCHE 5 DECEMBRE 2010 - 10H - 12H

Nombreux stands expo-vente, artisanat
et métiers d'art (bois, céramique, cuir et bijoux)
Livres (enfants, adultes) - RESTAURATION RAPIDE

Association Artistique
et Culturelle Sorru in Sù

TEL : 04 95 24 58 87



SANTA GIULIA SARL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622 euros
Siège : Moline
20233 Sisco
Bastia : 347711665

Aux termes d'une délibération en date du 01.07.2008, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de construction de tous biens de toutes destinations, la vente à tous tiers sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par lots de ces biens, à terme en l'état futur d'achèvement ou après achèvement, et ce, au moyen de ses capitaux propres, de capitaux d'emprunts, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire ou exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet social et susceptibles d'en favoriser le développement, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
La gérance.

Société des BETONS
AJACCIENS

SA au capital de 150.000 euros
Siège : Carrière de Baléone
Ponte Bonello - 20167 Mezzavia
410 752 083 RCS Ajaccio

Le conseil d'administration réuni le 6 mai 2010 a pris acte de la fin du mandat du Président du Conseil d'Administration de M. Thierry Meline, à l'issue de l'assemblée générale qui s'est tenue le 23 juin 2010 et a décidé de nommer à cette même date M. Toussaint Mocchi, administrateur, en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une année. Les formalités seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

RECTIFICATIF

Rectificatif de l'annonce (al 50) parue le 21 octobre 2010, concernant la SARL U LIAMONE a donné en location gérance à la SARL CA.MU.

Il fallait lire : ".....un fonds de commerce d'Auberge sis à Saint Florent, Rte de Treperi, pour une durée d'un an à compter du 23 octobre 2010".

Pour avis,

ADM

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Pont de Rena Bianca
20110 Propriano
495 122 632 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2010, l'associée unique a nommé :

- Mme Marie Duval, demeurant, 33, Avenue Napoléon III, 20110 Propriano, en qualité de gérant pour une durée illimitée, en remplacement de Mademoiselle Nataline Rossi, demeurant Pont de Rena Bianca, 20110 Propriano, démissionnaire.

Pour avis,
La gérance.

SECPOLMO 2

SARL au capital de 1000 euros
Siège : U Licettu - 20270 Aléria
505 292 722 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 15/11/2010, il a été décidé :

- de transférer le siège social au **91, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris**, à compter du 15/11/2010,

- La société sera désormais immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

L'AGE de la SARL MEDITERRANEE ENERGIES SERVICES, CASTIFAO, (20), Piana Sottana, La Plaine de Castifao, RCS Bastia B 508 242 856, réunie le 30/10/2010, a décidé la dissolution anticipée de la Sté au 30/10/2010 et nommé en qualité de liquidateur M. Henaff Philippe, pour réaliser l'actif apurer le passif et répartir le solde éventuel entre les associés.

Le siège de la dissolution-liquidation est fixé au siège de la société.

Suite SSP de mai 2009, le 25 octobre 2010, création de la **SARL GIOTO**.

Siège social : Lieu-dit "Fontaine E TRE", 20215 Silvareccio

Gérants : Jean Dominique Cavaletto - Antoine Ambrosioni

Durée : 10 ans

Capital : 1000,00 euros

Objet : Ingénierie et commercialisation de tous projets immobiliers/BTP, innovants et développement pour autrui

Immatriculation : RCS Bastia

COMMUNE DE LUMIO**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****Procédure adaptée (art. 28 du C.M.P.)****MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE****1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**

Commune de LUMIO
20260 LUMIO
Tél : 04 95 60 89 00 - Fax : 04 95 60 76 00

2. OBJET DU MARCHÉ :**2.1. TITRE :**

Marché de maîtrise d'œuvre à bons de commande pour la réalisation de travaux d'A.E.P. et d'assainissement

2.2. DUREE DU MARCHÉ :

3 ans à compter de la notification du marché

2.3. MONTANT DU MARCHÉ :

Montant minimum : 7000 euros H.T.
Montant maximum : 14.000 euros H.T.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui sont accompagnées :

* de la lettre de candidature (DC4),

* de la déclaration du candidat complétée (DC5),

* des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du C.M.P.,

* des références du candidat.

Les candidats sélectionnés recevront le dossier de consultation

4. CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci dessous :

* Prix des prestations : 40 %

* Valeur technique de l'offre : 30 %

* Délais : 30 %

5. PROCEDURES :

Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)

6. CONDITIONS DE DELAI :

Les candidats intéressés remettront leur candidature par écrit en Mairie, avant le 10 décembre 2010 à 12 heures.

7. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION / DATE D'AFFICHAGE :
Le 15 novembre 2010

COMMUNE DE PERI**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE**

1 - Identification du pouvoir adjudicateur : Commune de PERI

2 - Procédure de passation : procédure adaptée ouverte conformément aux articles 26 - II, 28 du code des marchés publics.

3 - Objet du marché : Mission de contrôle technique pour la construction d'un vestiaire et la construction d'un logement de gardien pour le stade de la plaine de PERI. La mission est relative à la solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables et à la sécurité des personnes dans les constructions applicables aux ERP et IGH.

4 - Montant prévisionnel des travaux : 580.000, euros HT

5 - Date prévisionnelle du démarrage des travaux : octobre 2011

Durée prévisionnelle d'exécution des travaux : de 8 à 12 mois.

6 - Contenu du dossier de candidature :

- Lettre de candidature DC1 (ancien DC4)

- Déclaration du candidat DC2 (ancien DC5) (formulaires disponibles sur le site du minefi.)

- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire

- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

- Un dossier permettant d'apprécier les moyens, qualités et capacités des candidats comportant une liste de références en matière de prestations similaires indiquant le montant, la date et le destinataire

7 - Critères de sélection des candidats : références professionnelles, moyens, qualités et capacités techniques et financières du candidat.

8 - Jugement des offres :

Les offres seront appréciées au regard du critère prix.

9 - Réception des offres :

Date limite de réception des offres : 3 décembre 2010 à 11h00

Adresse à laquelle elles doivent être transmises :

Monsieur le Maire de PERI
Mairie de PERI
20167 PERI

11 - Dossier de consultation à retirer et Renseignements complémentaires :

Mairie de Peri
Tél : 04 95 25 63 53 - Fax : 04 95 28 74 96

Date d'envoi de l'avis à la publication : lundi 15 novembre 2010

COMMUNE DE LUMIO**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****Procédure adaptée (art. 28 du C.M.P.)****MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE****1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :**

Commune de LUMIO
20260 LUMIO
Tél : 04 95 60 89 00 - Fax : 04 95 60 76 00

2. OBJET DU MARCHÉ :

2.1. TITRE : Marché de maîtrise d'œuvre à bons de commande pour la réalisation de travaux de V.R.D.

2.2. DUREE DU MARCHÉ : 3 ans à compter de la notification du marché

2.3. MONTANT DU MARCHÉ :

Montant minimum : 13.000 euros H.T.
Montant maximum : 26.000 euros H.T.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION :**Critères de sélection des candidatures :**

* Les candidatures qui sont accompagnées :

* de la lettre de candidature (DC4),

* de la déclaration du candidat complétée (DC5),

* des pièces mentionnées aux articles 44 et 45 du C.M.P.,

* des références du candidat.

Les candidats sélectionnés recevront le dossier de consultation

4. CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci dessous :

- Prix des prestations : 40 %

- Valeur technique de l'offre : 30 %

- Délais : 30 %

5. PROCEDURES :

Procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)

6. CONDITIONS DE DELAI :

Les candidats intéressés remettront leur candidature par écrit en Mairie, avant le 10 décembre 2010 à 12 heures

7. DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION / DATE D'AFFICHAGE :
Le 15 novembre 2010

**AVIS D'OUVERTURE
D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE****PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE
PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE
CONJOINTE EN VUE DE L'AUTORISATION DU PROJET
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DE LA COMMUNE DE LA PORTA****CAPTAGE DE BARCARECCIA****1ère insertion.**

Le Préfet de Haute-Corse, informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2010-280-0005 en date du 07 octobre 2010, il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation de prélèvement et d'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable de la commune de **LA PORTA**, avec établissement des périmètres de protection du captage sus visé.

Les pièces du dossier seront déposées en mairie de **LA PORTA**, pendant 19 jours du **lundi 29 novembre au vendredi 17 décembre 2010 inclus**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture de celles-ci.

Toutes observations pourront être consignées sur les registres d'enquêtes mis à la disposition du public en Mairie, ou adressées par écrit avant la date de clôture de l'enquête, au Maire ou au Commissaire Enquêteur qui les joindront aux registres.

Monsieur Dominique GALLONI D'ISTRIA, désigné comme Commissaire Enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations comme suit :

- **Mairie de LA PORTA - 20237 La Porta**

* Lundi 29 novembre 2010 : de 9h à 12h

* Vendredi 17 décembre 2010 : de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre son avis.

Copies du rapport et des conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront déposées pour y être tenus pendant un an à la disposition du public, en mairie de **LA PORTA**, et au Guichet unique de l'Eau (DDTM - 8, Bd Benoîte Danesi, BP 187 - 20411 Bastia Cedex 9). Toute personne physique ou morale concernée pourra en demander communication dans les conditions prévues par la Loi du 17 juillet 1978, relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Fait à Corte

Pour le Préfet de la Haute-Corse,
Le Sous-Préfet de CORTE,
Tony CONSTANT.

74

Maitre Marie-Carole CASU-PADOVANI

Notaire suppléant en remplacement de Maître Léon-Gilles PADOVANI
3, Avenue Xavier Luciani - 20250 CORTE

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire suppléant à CORTE, le 8 novembre 2010, enregistré à : SIE Pôle enregistrement de BASTIA le 15 novembre 2010 bordereau 2010/1199 Case numéro 1 Mademoiselle Véronique VANNUCCI, commerçante, demeurant à ALERIA, lieu-dit Ruale, née à MARSEILLE le 2 mai 1968, célibataire, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 504 715 608 A confié à Monsieur Pascal TUSOLI, demeurant à LUCCIANA, Piscina, né à BASTIA le 4 mars 1969, célibataire. L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de débits de boissons situé à ALERIA, RN 200. Pour une durée d'une année à compter 8 novembre 2010 pour finir le 7 novembre 2011.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds seront achetées et payées par le locataire-gérant et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation du fonds qui incomberont également au locataire-gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquitte ni recherché à ce sujet.

Pour avis,
Le notaire

65

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

CHAMBRE DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES

LOI DE SAUVEGARDE DÉCRET DU 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 08 novembre 2010, le Tribunal prononce la liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de :

L'association Acqua Linda, ayant son siège social anciennement Villa U Ritornu, Lieu-dit Revinco, 20290 Borgo, et actuellement Villa Timotei, Lieu-dit Ficajola, 20230 Taglio Isolaccio, son représentant légal Mme Sonia Campillo, demeurant audit siège.

Forme : Association

Activité : L'association a pour but les formations continues inter/intra et formations qualifiantes dans le domaine de la propreté et de l'environnement.

Juge commissaire : M. Olivier Schweitzer, Juge Commissaire Titulaire et M. Michel Huber, Juge Commissaire Suppléant ;

Mandataire Judiciaire : Maître de Moro Giafferi, BP 75, Immeuble U Boscu d'Oru, Bt. B, Pietranera, 20289 Bastia Cedex

Pour extrait : F/F Le Greffier,

80

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 novembre 2010, à Ajaccio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : L'IMPRESA

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Objet Social : La société a pour objet en France et à l'étranger l'activité de :

Prestations de services :

Administratives & Commerciales & Communications ;

Acquisition de tous produits destinés à la revente dans le cadre du développement des entreprises ;

La création ou l'acquisition, la prise en gérance et l'exploitation de tous autres fonds ou établissements de même nature,

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement,

dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement,

de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;

l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Siège social : Parc de la Chênaie - Bât C - 20090 Ajaccio

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 1000 euros (mille euros) divisé en 100 parts de 10 euros chacune.

Gérance : Madame Michèle Elisabeth RAMOND ép. PAOLETTI demeurant Résidence Prunelli II - Lot 66 - 20166 Porticcio

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

La gérance,

83

ART é STORES

SARL au capital de 5.000 euros
Siège social : Résidence Binda, Tour B,
Rue Nicolas Péraldi
20090 AJACCIO
RCS AJACCIO 523 820 520

Aux termes d'une décision en date du 01/11/2010, la gérance de l'EURL "ART é STORES" a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal de : Avenue Maréchal Lyautey, Résidence l'Orangerie, Bât B1 20090 AJACCIO à : **Résidence Binda, Tour B, Rue Nicolas Péraldi 20090 AJACCIO (commune d'Ajaccio)** à compter du 01/11/2010, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

81

AC VACANCES EN CORSE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège : Chez Mlle Angèle CECCALDI
Lieu-dit Fiuminale - Porto
20150 Ota
504 858 580 RCS Ajaccio

Par décision du 11 octobre 2010, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 9500 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* **Ancienne mention :**

Capital social : 500 euros

* **Nouvelle mention :**

Capital social : 10.000 euros

Pour avis,
La gérance.

78

RECTIFICATIF

Rectificatif de l'annonce parue le 10/09/2010, dans le journal l'Informateur Corse, n°6329, concernant l'apport partiel d'actif soumis au régime des apports en nature de l'Association APAVE SUDEUROPE au profit d'APAVE SUDEUROPE SAS, il fallait lire :

"Les déclarations de créances devront être effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales.

88

SARL RESTAURANT L'IMPREVU

Villa 10, Les Terrasses de Cardo
20200 Bastia - RCS 463386989

Selon AGE du 31.10.2010, dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Le liquidateur est Monsieur Beltrame Franck. Le siège de liquidation, le courrier, actes, documents, sont à 20200 Bastia, Villa 10, Les Terrasses de Cardo. Dépôt légal, actes, documents et formalités au RCS Bastia.

87

LOCATION GERANCE

"Suivant acte SSP en date du 1 décembre 2010 à Olivese et enregistré à Ajaccio, Mlle Marie-Onélia Ballerini, demeurant à Olivese, a donné en location gérance pour une durée de trois ans à Mme Poli Jeanne-Jacqueline, un fonds de commerce Snack-Pizzeria, enregistré au RCS Ajaccio sous le n° 330 215 757, à compter du 01/12/2010".

85

GAEC DU DOMAINE DE PASCIALONE

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
Au capital de 80950,43 euros
Siège : Chez M. Jacques Benedetti
20240 Ghisonaccia Gare
N° RCS Bastia : 331328443

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2010, il résulte que :

* Les associés de la Société GAEC DU DOMAINE DE PASCIALONE, ont décidé de la transformation de la société sous la forme d'une Société Civile d'Exploitation Agricole à compter du 15 octobre 2010, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.

Siège social - Objet - Durée - Dénomination - Capital social.

Ils sont inchangés.

* M. Benedetti Laurent, demeurant Résidence Montesoro, Bât. 13, 20600 Bastia, a été nommé en qualité de Gérant en remplacement des deux co-gérants démissionnaires au 15 octobre 2010, Mrs Benedetti Jacques et Benetti Toussaint.

Il exercera ces fonctions à compter du 15 octobre 2010.

Pour avis,

33

Par assemblée du 8 novembre 2010, les associés de la Société BETON ET AGREGATS, SARL dont le siège est à Penta di Casinca, (20213), Zone Artisanale de Folelli, (422 282 236 RCS Bastia), ont décidé une augmentation du capital social de 4.850.000 euros, par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 150.000 euros

Nouvelle mention : Capital social : 5.000.000 euros.

77

Suivant AGE du 23/10/2010 de la SARL INTERCOM, au capital de 7622,45 euros, siège social : Centre Commercial Immeuble Menasse, Route de Mezzavia, 20167 Mezzavia, RCS Ajaccio 430 073 239, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 23 octobre 2010. Mme Albertini Marie-José, demeurant Immeuble Le Zéphir, Bât. A, 22, Cours Lucien Bonaparte, 20000 Ajaccio est nommée liquidatrice. Le siège de la liquidation est fixé chez la liquidatrice. Les formalités seront effectuées au RCS Ajaccio.

Notre Site Internet : www.corse-information.info

ARTISAN-MAÇON

Effectue tous travaux de maçonnerie

Rénovation – Gros Œuvre – Second Œuvre
Intérieur – Extérieur

06 32 50 39 17

ABONNEZ-VOUS

A "L'INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE"

6 MOIS = 32 €

1 AN = 42 €

Championnat National U 17

L'A.J. Biguglia accroche l'A.S. Cannes

Les jeunes Bigugliais de l'entraîneur José Casanova qui avaient cédé au Pontet, ont enfin réagi face à une formation de l'AS Cannes qui, par contre, nous a quelque peu déçus.

Les Bigugliais, motivés et accrocheurs, allaient bousculer leurs rivaux surpris par la volonté des locaux qui ne s'en laissaient pas conter. Volontaires et décidés à tenir tête à cette belle phalange cannoise, dont on connaît les qualités, les locaux se déployaient partout, surprenant leurs rivaux complètement décontenancés.

Au cours de la première mi-temps, le jeu s'équilibrait et les Bigugliais, fort bien dirigés par **Joseph Casanova**, parvenaient à bousculer leurs rivaux désarmés. Ils frisaient aussi l'ouverture du score lorsqu'un coup franc de **Mesbah** lobait le gardien **Prior** sauvé de justesse par son défenseur qui s'interposait sur la ligne (20^{ème}).

Poursuivant sur leur lancée, les Bigugliais mettaient **Guillen** sur orbite qui s'en allait vers **Prior**, mais **Brantes** parvenait à le rejoindre et sauver en corner (43^{ème}).

Dans la minute suivante, le subtil Cannois **Core** tirait un corner qui finissait dans la cage du remarquable gardien **Palma**, mais le but était refusé pour hors-jeu.

A la reprise, les Cannois, certainement secoués par leur entraîneur, tentaient de renverser la tendance mais étaient incapables de tirer profit de leurs qualités. Les locaux laissaient venir et profitaient des contres pour inquiéter leurs rivaux décidément peu à leur affaire.

Le temps passait et la fatigue commençait à peser

La fin de match était haletante et **Mesbah** (80^{ème}) débordait sur la gauche mais ne parvenait pas à conclure.

Dans la minute suivante, **Crivelli**, le bouillant avant-centre cannois, avait la balle de match mais tira à côté (81^{ème}). Les dernières minutes étaient crispantes mais **Palma**, impérial et serein, restait maître dans sa surface ainsi que **Prior** qui sauvait la baraque en toute fin de match. On en restait là. La vaillance locale s'était enfin manifestée. Reste à présent à poursuivre sur la lancée.

Stade Paul Tamburini : A.J. Biguglia et AS Cannes font match nul 0 à 0.
Arbitrage de **M. Lamine** assisté de MM **Massiani** et **Blondin**.
Délégué : **JB Casanova**

Le capitaine François Orsini ravi

Au terme de la rencontre nous avons fait le point avec le brillant défenseur François Orsini particulièrement heureux de cette performance. Souriant, il a répondu à nos questions.

► Le déclic semble cette fois s'être produit ?

Je ne sais pas si le déclic s'est produit mais ce dont je suis, sûr c'est que nous avons réalisé un grand match face à une formation cannoise de qualité. Nous avons prouvé que nous pouvions tenir tête aux meilleurs. Et là je pense effectivement qu'un déclic s'est produit et je suis fier pour mon entraîneur José Casanova.

► Avec vos camarades vous espérez confirmer ?

Vous savez, il est difficile de tenir un résultat tel que celui-là. Toutefois cette performance nous a libérés et, à présent, nous devons persister dans cette voie. Quand on est capable de bousculer de tels joueurs, on doit se montrer généreux, courageux, et déterminés à tenir tête aux meilleurs et sans pré-emption. Cela ne dépend que de nous.

► Comment envisagez-vous le proche avenir ?

Nous n'avons aucune prétention. En suivant les conseils de notre entraîneur, nous devons progresser et aller de l'avant. Nous évoluons dans un groupe de grande qualité avec des formations très supérieures.

Mais notre problème à nous reste le plaisir en essayant de faire pour le mieux et notre match contre Cannes servira à l'avenir de continuer à nous montrer valeureux.



François Orsini, régulier depuis le début du championnat U17 nat

SOS RAMONAGE

ANALYSE DES INSTALLATIONS GAZ - CONTRÔLE VIDÉO
DES CONDUITS - ESSAI À LA FUMÉE DES CONDUITS

— DEPUIS 1971 — **DOMINIQUE CRISTIANI** —
06 03 29 66 18

MAÎTRE ARTISAN - TECHNICIEN EXPERT - SPÉCIALISTE DE LA RÉGLEMENTATION GAZ -
RAMONEUR PROFESSIONNEL DIPLÔMÉ ET QUALIFIÉ

Championnat de Division d'Honneur

L'A.J. Biguglia a rebondi

Après un long passage à vide, les Bigugliais ont enfin retrouvé les joies d'une victoire qui tardait à se manifester. Les protégés de l'entraîneur Paul Squaglia, qui traînaient au fond du classement, ne méritaient pas cette place.

Leur football a toujours été léché mais, la malchance, le manque de réalisme, les absences pour blessures, contraignaient l'entraîneur à encourager les siens dans ces conditions difficiles.

Face à cette bonne équipe de Casinca qui se montra très vite dominatrice, les locaux tentaient de contenir leur va-tout avec le gardien **Ardile** très à son affaire. Pourtant, **Dufrene** aux 18 mètres, suite à un coup franc, surprenait Casabianca mais son défenseur sauvait sur la ligne (38^{ème}).

La contre-attaque casincaise de **Pezzini** qui déclenchait un tir fuyant des 25 mètres obligeait **Ardile** à repousser des deux poings.

► **Stade Paul Tamburini** : A.J. B – Casinca 2 – 0 (0-0). Arbitrage de **M. Luneteau** assisté de **MM Canale** et **Benazzi**.
Déléguée : Mme Marie Jo Carrara.

► **Buts** : Brodman (62^{ème} csc) et Sauli (88^{ème}).

A la reprise, c'était **Angelini** qui tirait des 18 mètres malheureusement au-dessus (49^{ème}). Suite à un coup franc, les Casincais parvenaient à ouvrir la marque, mais ils étaient signalés hors jeu (55^{ème}). Mais la chance allait sourire à l'**AJB** et son maître à jouer **Lionel Sauli**. Celui-ci, sur le côté gauche, tirait un coup franc que déviait **Brodman** et le ballon venait s'infiltrer dans la lucarne de **Casabianca** (63^{ème}). Dès lors les visiteurs se ruèrent vers le but d'**Ardile** mais ce dernier se montra très valeureux en détournant avec brio un centre tir casincais.

Mais les contres des locaux obligeaient les visiteurs à éviter de se découvrir. **Tassy** tirait puissamment et obligeait **Casabianca** à parer au plus pressé. Mais **Lionel Sauli** (88^{ème}) éliminait son garde du corps et trompait **Casabianca** venu à sa rencontre. Une victoire qui déclenchait l'enthousiasme chez les locaux qui retrouvaient le sourire.

Le président **Charles Sauli** et son compère **Antoine Marchioni** pouvaient enfin apprécier.

20 ANS DE TUYAUX, 20 ANS DE RENAULT.



RENAULT NOUVEAU MASTER dCi 100

19 300€ HT⁽¹⁾ - 500€⁽²⁾

SOUS CONDITION DE REPRISE SI VOTRE VOITURE A + DE 10 ANS

CLIMATISATION - KIT MAINS-LIBRES BLUETOOTH - RADAR DE RÉCUL - RÉGULATEUR - LIMITEUR DE VITESSE

UTILITAIRES RENAULT, INCROYABLE DEPUIS 1901

Découvrez également la gamme des véhicules utilitaires, la plus large du marché, chez votre concessionnaire⁽³⁾

(1) Prix conseillé pour un Master L2H2 3,3t Grand Confort dCi 100 avec option pack Extra à 19 300 € HT incluant la remise Renault de 6050€ HT et la prime à la casse Renault de 1 000 € HT sous condition de reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse par rapport au tarif n° 2182 au 02/11/2010 de 26 350 € HT. Offre valable jusqu'au 31/12/2010, non cumulable, réservé aux artisans, commerçant et sociétés (hors loueurs et flottes sous protocoles)valable dans le réseau Renault participant. (2) Dans la limite de la mesure gouvernementale, pour l'achat d'un véhicule utilitaire neuf et la reprise d'un véhicule de plus de 10 ans destiné à la casse. (3) Nombre de caisses/transmissions VU hors dérivés VP à fin juillet 2010.



RENAULT

DORIA AUTOMOBILES s.a.s

Av. de la Libération - Lupino - Tél. 04 95 30 13 00
Casatorra - RN 193 - Biguglia - Tél. 04 95 58 95 10

www.doria-auto.fr

Week-end faste pour les athlètes de l'AJB

Muriel Gasnier et Michel Claveau remportent respectivement « La Balanina ». Julien Bartoli prend la 16^{ème} place au classement des Championnats de France de Marathon sur le parcours Nice-Cannes, en 2h 25' 30" (26^{ème} au scratch et 13^{ème} en Senior)

Au **Cross des Dunes**, à **Porto-Vecchio**, **Hasna Benanaya**, chez les Femmes, et l'Espoir **Othmane Belfakir**, chez les Hommes, en chefs de file d'un escadron de rouge et vert, déjà en forme et déterminé à ne pas s'en laisser compter, dans toutes les catégories.

A l'**Ile-Rousse**, à **Nice**, à **Porto-Vecchio**, les athlètes de l'**A.J.B** n'ont pas donné dans l'affichage et encore moins dans les effets d'annonce ! Les résultats parlent d'eux-mêmes !

L'A.J.B n'a pas fait dans le détail !

L'**A.J.Bastia** a entamé la saison de la meilleure des façons, en affichant ses valeurs sur tous les fronts. De **Julien Bartoli**, auteur d'un bon classement, aux «**France**» de **Marathon** sur le parcours **Nice-Cannes**, dimanche 14 novembre, où il prend la 16^{ème} place au classement, après avoir terminé à la 26^{ème} place au scratch et 13^{ème} Senior, à **Muriel Gasnier** et au Vétéran **Michel Claveau**, vainqueurs de «**La Balanina**», le samedi 13 novembre, à **Ile-Rousse**, l'**A.J.Bastia** a poursuivi, à **Porto-Vecchio**, au **Cross des Dunes**, en s'imposant dans toutes les catégories d'âge, à quatre exceptions près ! Une véritable razzia en individuel et par équipes !

Une démonstration grandeur nature du travail accompli au fil des jours, des mois et des années ! La preuve que la constance est le fondement d'une réalité sportive ancrée dans le concret et qui justifie le projet des **Rouges et Verts**, à vouloir contribuer à inciter le monde de l'athlétisme à viser toujours le haut niveau, sans pour autant négliger une base ainsi valorisée et poussée à se sublimer !

Championnats de France de Marathon, à Nice-Cannes

Julien Bartoli, dans le haut du tableau

En 2h 29' 30', **Julien Bartoli** de l'**A.J.Bastia** a rallié **Cannes** après être parti de **Nice**, dans le cadre des **Championnats de France de Marathon**. Au terme d'une course intelligente, «*le Corse*», comme le désignent souvent les commentateurs continentaux, démarre la nouvelle saison sur des bases solides et prometteuses.

Julien va désormais pouvoir prendre un temps de récupération avant d'enchaîner une saison hivernale dont l'étape importante se situera à **Baghera** où, avec **Mourad Amdouni** et les autres athlètes «**Rouges et Verts**», il faudra se qualifier pour les «**France**» de **Cross par Equipe**, avec comme objectif, de réaliser un beau parcours le 27 février, en finale, à **Paray-le-Monial**.

Bravo Julien !

Le week-end prochain

Rentrée de Mourad Amdouni au Cross d'Allones

L'athlète bastiais, en bonne forme, devrait se qualifier pour les **Championnats d'Europe** qui se dérouleront à **Albufeira**, au **Portugal**, le 12 décembre 2010. L'International de l'**A.J.Bastia** sera accompagné d'autres athlètes bastiais, comme les Espoirs **Othmane Belfakir**, **Brahim Nassi**, les Juniors **Jaoued Jefjafi** et **Faouzi El Yaagoubi**, les Cadets **Karim Chabouchi**, **Majid Arbib**, **Jean Pieraccini**, la Cadette **Candice Giudicelli** et les Seniors **Muriel Gasnier**, **Hasna Benanaya**, **Elisabeth Calvell**, sous la houlette de l'entraîneur général, **Hafid Hammaoui**.

Sans compter que devraient rejoindre le groupe «**Momo**» **Bojattoy** et **Justine Porchet**, actuellement en stage de formation dans le Nord.

Les Jeunes à La Seyne-sur-Mer

Une forte délégation de l'**AJB** se rendra le 21 novembre 2010 au **Cross de la Seyne**, sur le **domaine de Fabregas**. Une belle aventure et une très utile expérience !

ATHLÉTISME

Echos... Echos... Echos...

● **315 licenciés**, à ce jour pour l'**AJB**, deux mois seulement après le début de la saison 2010-2011. L'objectif pour la saison demeure d'aller au-delà des **400 licenciés**.

● **Georges d'Henry**, l'ambassadeur de la **Marche** insulaire, fer de lance de cette discipline, à l'**A.J.B**, s'est vu décerner lors de la dernière Assemblée générale de la **Ligue Corse d'Athlétisme**, la **Médaille de Bronze** de la **Fédération Française d'Athlétisme**. Une reconnaissance qui a rempli de joie dirigeants et camarades du club, et en particulier le président **Pierre Bartoli**, qui a été appelé, en l'absence de **Georges**, à réceptionner une **Médaille** que le club aura l'immense joie de remettre à **Georges** lors des **Pré-Frances**, le 13 février 2011.

Compliments **Georges**, sans oublier ton épouse, **Nicole**.

● **Classement des Clubs :**

l'**A.J.Bastia** est actuellement classé 142^{ème} au plan national sur 1 707 clubs classés.

Au plan régional, le nouveau Classement s'établit ainsi pour les six premiers clubs :

1. **Athlétic Jeunes Bastia**, 1 983 points
2. **CA Ajaccio**, 1 266 points
3. **ASPTT Ajaccio**, 651 points
4. **AS Porto-Vecchio**, 541 points
5. **CA Propriano**, 422 points
6. **CO Porticcio**, 260 points

<http://ajb.athle.org>

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 5. **Cœur** : Un accès de colère passager est à redouter. Apprenez donc à dominer vos nerfs, pour le bien-être de tous. **Affaires** : L'informatique est parfois bien incompréhensible. Il faudrait un peu vous remettre au courant pour suivre. **Santé** : Nervosité importante.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 1. **Cœur** : Un seul être vous manque et tout est dépeuplé. Vous attendez avec impatience le retour de voyage de votre partenaire. **Affaires** : Vous avez des doutes sur un collègue. La qualité de son travail est un peu remise en cause. **Santé** : Tout va très bien.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 9. **Cœur** : Vous êtes partagé entre deux attitudes. Allez-vous continuer à subir, ou au contraire, ruer dans les brancards ? **Affaires** : Vous cherchez de nouveaux débouchés. Mettez sur papier toutes les idées qui vous viennent à l'esprit. **Santé** : Allégez vos repas.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 7. **Cœur** : Une certaine lassitude est en train de s'installer. Vous aimeriez du changement, mais n'osez pas vous l'avouer. **Affaires** : Beaucoup de tracasseries administratives. Cela met un frein au développement de vos activités. **Santé** : Maux de tête possibles.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 5. **Cœur** : Vous appréciez particulièrement les retrouvailles en famille. Ce sont là de belles occasions pour évoquer les souvenirs. **Affaires** : Il ne faut pas mêler vie privée et travail. Ce sont deux choses totalement différentes. **Santé** : Rien à signaler.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 3. **Cœur** : Une rivalité vous oppose à une personne que vous connaissez. La situation est délicate et demande de la diplomatie. **Affaires** : Les bruits de couloir vont bon train. Vous n'appréciez pas de travailler dans cette ambiance. **Santé** : Dormez un peu plus.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 2. **Cœur** : Vous persistez à vouloir avoir raison. Vous allez finir par engendrer des disputes pour des détails sans importance. **Affaires** : La reprise est imminente. Il y a des signes annonciateurs qui ne trompent pas. **Santé** : Marchez un peu plus.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 4. **Cœur** : Vous vous sentez enfin de nouveau libre. Vous allez maintenant profiter de la vie à votre manière. **Affaires** : Ne regardez pas toujours en arrière. Vous deviez faire des choix et il faut en assumer maintenant les conséquences. **Santé** : Tout va bien.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 8. **Cœur** : Vous pensez constamment au passé. Il faut vivre pour l'avenir, vous ne pourrez rien changer à ce qui s'est passé auparavant. **Affaires** : Changements dans les horaires. Il semblerait que vous soyez peu concerné. **Santé** : Si vous fumez, réduisez.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

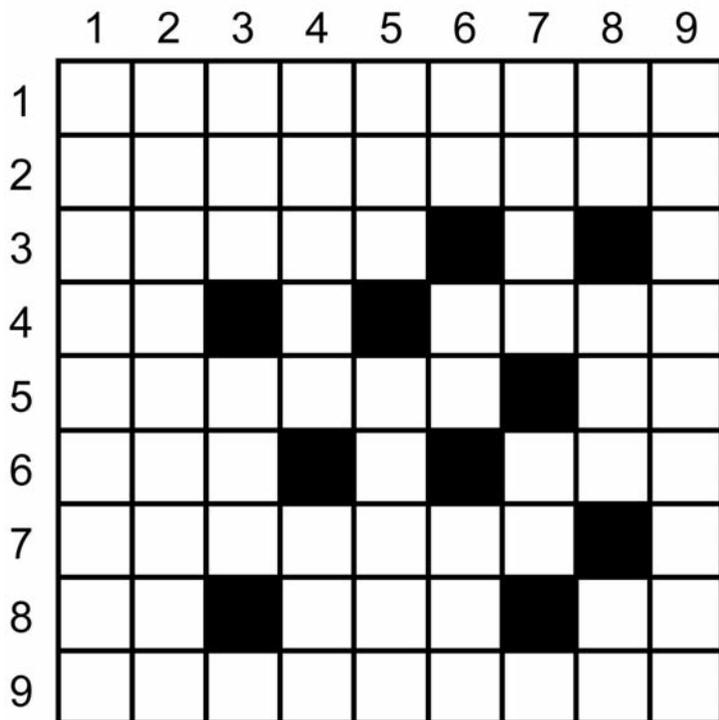
Chiffre : 6. **Cœur** : Vous avez envie de faire plaisir à votre partenaire. Il faut dire que votre couple est un exemple d'harmonie. **Affaires** : La concurrence vous talonne, vous vous sentez stimulé pour faire encore mieux qu'elle. **Santé** : Vous faites preuve de dynamisme.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 1. **Cœur** : Votre esprit est constamment envahi par des doutes. Vous vous posez trop de questions pour pouvoir vivre sereinement. **Affaires** : Vous disposez d'un atout inattendu. Il faudra le sortir au moment le plus propice. **Santé** : Évitez les plats en sauce.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 4. **Cœur** : Vous avez besoin qu'on s'intéresse beaucoup à vous. Le contact avec les autres revêt donc une importance capitale. **Affaires** : Évitez de courir deux lièvres à la fois. Une affaire bien réglée vaut mieux que deux mal suivies. **Santé** : Fatigue importante.

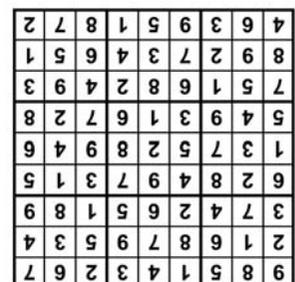
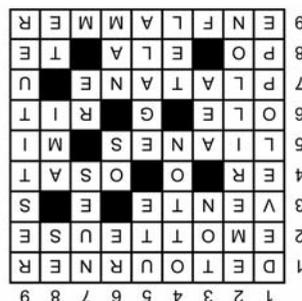
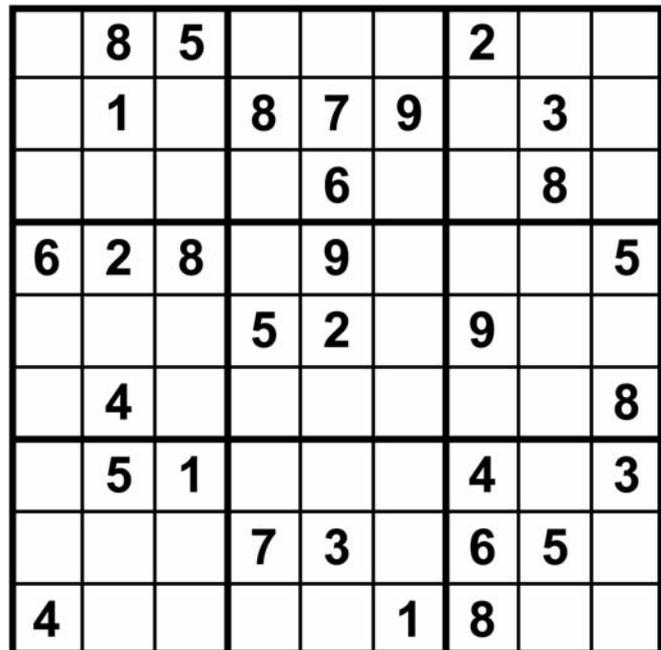


Horizontalement

- Dévier.
- Machine agricole.
- Opération commerciale.
- Erbium. - Tentât.
- Dans la jungle. - Moitié.
- Cri espagnol. - Pouffe.
- Arbre.
- Fleuve italien. - Vieux roi. - Règle.
- Eveiller de vifs sentiments.

Verticalement

- Ouvre.
- Faucon.
- Hauteur de son. - Presqu'île de Colchide.
- Rois de Germanie. - Identique.
- Vieil Indien. - Fit de même.
- Note. - Reliefs. - Dans le nom de plusieurs villes et fleuves du sud-est asiatique.
- Dévêtues. - Ile.
- En la matière. - Bon copain. - Personnel.
- Rendre.



A Settimana

47^{ème} semaine de l'année
du 19 au 25 novembre 2010

Les fêtes : le 19, Tanguy - le 20, Edmond - le 21, Présentation de la Vierge Marie - le 22, Christ Roi, Cécile - le 23, Clément - le 24, Flora - le 25, Catherine.

47^{esima} settimana di l'annu
da u 19 a u 25 novembre 2010

E feste : u 19, Punzianu. Patroculu - u 20, Edimundu - u 21, Presentazione di Maria - u 22, Cìcilia - u 23, Clemente. Felicità - u 24, Fiora - u 25, Catalina d'Alessandria.

L'info insolite

Le retour du cheval

Trève de Beaulieu est un cheval breton âgé de 3 ans. Depuis un bon mois, il assure deux fois par semaine la collecte des cartons usagés auprès des commerçants du centre ville de Laval. Le relais est ensuite pris par une voiture électrique vers une entreprise de recyclage à St Berthevin qui revalorise les cartons collectés. Aucune émission de CO2 n'est à déplorer au cours de ces diverses opérations. A ce jour, d'autres communes recourent déjà au service de chevaux pour leurs collectes de déchets. Le cheval a donc tendance à reconquérir sa place de «compagnon de labeur».

Prix du gratte-ciel

Une tour d'habitation de Bangkok vient de recevoir le prix international du gratte-ciel décerné tous les deux ans par la ville de Francfort et DekaBank. Cette tour appelée «The Met» a vu sa construction achevée en 2009. Elle mesure 230 m de hauteur et abrite 370 appartements en plein centre de la capitale thaïlandaise. Elle serait spécialement adaptée aux conditions climatiques tropicales, sans avoir besoin de climatisation.

Record du lancer de fléchettes

Selon le site web WaarMaarRaar.nl, un nouveau record du monde de lancer de fléchettes vient d'être établi à Den Bosch aux Pays-Bas. Il ne sera pas facile à battre car le Néerlandais Henk Verweij a lancé ses fléchettes durant 61 heures, battant ainsi de 13 heures le record précédent du genre...

La petite maison dans la prairie...

La célèbre maison de la famille Ingalls a désormais sa réplique en France grâce à Yves Muller et sa famille. Ce passionné a construit dans son jardin en Lorraine la copie exacte, intérieure et extérieure, de la petite maison dans la prairie. Il s'est basé sur le visionnement attentif des épisodes de la série télévisée en utilisant la touche «arrêt sur image» ; le résultat semble plus vrai que nature.

L'ACTU DANS LE RÉTRO

► **Le 20 novembre 2002**, le professeur Gunther Von Hagens, célèbre pour ses expositions de corps plastinisés, s'illustrait à Londres en organisant une autopsie publique.

► **Le 21 novembre 1991**, Gérard d'Aboville réussissait sa traversée de l'Océan Pacifique Nord en solitaire, et à la rame, en ayant parcouru 10136 km en 134 jours.

► **Le 22 novembre 2005**, Angela Merkel était élue chancelière. Elle fut la 1^{ère} femme à occuper ce poste en Allemagne.

► **Le 23 novembre 2002**, Ellen Mc Arthur remportait dans sa catégorie la Route du Rhum sur son monocoque «Kingfisher». Elle battait par la même occasion de deux jours le record détenu par le Français Yves Parlier.

► **Le 24 novembre 2001**, un avion de la compagnie Crossair, assurant la ligne Berlin-Zurich, s'écrasait près de Zurich en tuant 24 des 33 personnes à son bord.

► **Le 25 novembre 1988**, un tremblement de terre d'une magnitude de 6,2 sur l'échelle de Richter secouait le Québec, ne causant heureusement que des dégâts mineurs malgré son ampleur.

VAGABONDAGE

Combien de fois ai-je dit et répété à des visiteurs et même à des locaux, dans la région de Pozzo-Brando, Silgaja, Castellu, Erbalonga qu'ils étaient dans la patrie de Paul Valery.

Paul Valery qui écrivit un jour au poète Pierre Leca : «Je ne suis pas né à Bastia d'où mon père était originaire. Mais j'ai eu le malheur de naître sur le Continent.»

En 1972, un autre poète corse, Lorenzi de Bradi, lui lança : «Allez dans la vieille symbolique, votre chant s'élève pur, solitaire mais grand comme la voix du rossignol dans nos maquis sauvages.»

Le grand-père de Paul Valery s'appelait Paul Ambroise Valery, né à Bastia. Le poète du « Cimetière Marin » est né à Sète en 1871, ville où son père était fonctionnaire des douanes. Ainsi une affectation de carrière paternelle décida de son lieu de naissance tout comme les Sanguinetti, Alexandre, ministre, Antoine, amiral, sont nés au Caire sans être égyptiens. Et Dieu sait qu'ils se sentaient corses. Il n'est que de le demander à notre confrère et ami Sampiero. Barthélemy Valery, le père de Paul, né à Bastia, était le fils d'Ambroise Valery, commerçant à Bastia et de Jeanne-Marie Guaitella.

En 1932, Paul Valery, préside une réunion corse à Marseille et le professeur Arrighi dit : «Dans la hautaine silhouette de notre île où rien n'est banal, où rien n'est plat, nous voyons un appel à l'ascension symbolique : l'esprit, vous nous l'enseignez, n'habite pas les basses plaines. Il exige volonté, ténacité. Ce sont les qualités de chez nous.»

Toussaint Lenziani



BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle

① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com



Cabinet Blasini

11 bis, Av. J. Zuccarelli
20200 Bastia

Tél : 04 95 31 16 27

Ca bouge à la Poste de Porto-Vecchio

«4 Chemins», premier bureau «Espace Service Clients» de Corse du Sud

Le bureau de Porto-Vecchio «4 Chemins» a été inauguré en présence du Député de la circonscription et du Maire de la ville. C'est le premier établissement en Corse du Sud qui fait l'objet d'une rénovation pour s'adapter à un tout nouveau concept d'accueil et de conseil : «l'Espace Service Clients». Deux autres bureaux en Haute-Corse (Bastia Saint-Nicolas et Lupino) ont déjà bénéficié de cet aménagement.

Aux «4 Chemins», la ligne guichet traditionnelle a disparu pour laisser place à la prise en charge du client dès son entrée. Ce dernier est immédiatement accueilli et orienté vers le service adapté à sa demande. Le bureau a été transformé en un «Espace au Service du Client» pour réduire significativement le temps d'attente. Toute la signalétique est repensée :

- ✓ Les produits sont présentés en libre-service ;
 - ✓ L'espace automates permet d'affranchir le courrier, retirer de l'argent, faire de la monnaie ou déposer des chèques grâce à l'urne de dépôt de chèques ;
 - ✓ 3 îlots ont été implantés pour traiter rapidement certaines opérations : l'îlot Courrier/Colis et Pros, le retrait/dépôt de colis et le service des lettres recommandées et accueil des clients professionnels. Seuls 2 guichets demeurent. Ils concernent uniquement les opérations bancaires de type dépôts et retraits d'argent et les émissions de mandats nationaux ou internationaux.
- Enfin, on retrouve un espace dédié à **La Banque Postale** : des conseillers bancaires gèrent les projets de placements, le patrimoine, la prévoyance.



Pour les personnes à mobilité réduite (PMR), divers équipements ont été réalisés pour leur permettre d'accéder à différents services.

Porto-Vecchio «4 Chemins» anime également le bureau de Porto-Vecchio «Ville Haute» ainsi que les agences postales communales de Muratello et Saint-Cyprien.

Au total, 18 collaborateurs de **La Poste** assurent le fonctionnement des bureaux.

4 Conseillers Bancaires sont à la disposition des clients, dont un conseiller spécialisé en immobilier. Le montant de l'investissement réalisé s'élève à 97 000 euros. 7 entreprises locales ont travaillé à la réalisation de ce projet.



Centre d'affaires

Location de bureaux
Services aux entreprises

Location de salle de réunion

Domiciliation d'entreprises

Solutions informatiques

Communication

Deux adresses pour mieux vous servir :

Imm. IMHOTEP
ZI de CEPPE
20 620 BIGUGLIA
04.95.33.49.83.

Espace Commercial
20 217 SAINT FLORENT
04.95.37.20.22.

Domiciliez votre
entreprise pour
39€ ht
par mois.

www.agis2b.fr

une offre cadeau à un ami

Participez
à l'opération
"sur ma liste..."



Pour nous contacter

enfantsdenoel@yahoo.fr

Spectacle de
bienfaisance

20 nov. 2010
à 15h00

Présenté à **La Souris Verte**
lieu dit Ceppo 20620 Biguglia

Participation **5 euros**
billets en vente à la boutique
Alexandre - Borgo et Toga

